LCL | Génie, environnement
& développement durable



Original : 2026.11.02

Évaluation environnementale de site – Phase I

Client :
Keridis Bioénergie inc.

À l'attention de :
Monsieur Paul Guilbaud : Développeur de projets – Kéridis Bioénergie inc.

Site à l'étude :
Lot 6 436 063-P
Boulevard Bécancour
Bécancour (Québec)

Numéro de projet :
ENV-2877-7525

Préparé par :

Thibault Poutier, ing.
Chargé de projet

Révisé par :

Mathieu Chevalier, géo., M.Sc.
Chargé de projet (O.G.Q. #2335)

GRANBY (SIÈGE SOCIAL) | 162, rue Cowie, Granby J2G 3V3
LONGUEUIL I Téléphone : 450 956 1066 I 1 888 956 1066 I Télécopieur : 450 956 1307

26 juillet 2024

TABLE DES MATIÈRES

1.0 INTRODUCTION 1
1.1 Mandat 1
1.2 Objectifs 1
1.3 Limitations de l'étude 1
2.0 ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE – PHASE I 4
2.1 Méthodologie 4
2.1.1 Documents consultés 4
2.1.2 Revue historique et étude des dossiers 4
2.1.3 Visite du site 6
2.1.4 Entrevues 6
3.0 REVUE HISTORIQUE ET ÉTUDE DES DOSSIERS 8
3.1 Localisation et données générales 8
3.2 Caractéristiques physiques 8
3.3 Études environnementales antérieures 9
3.4 Photographies aériennes 9
3.5 Photographies provenant de *Google Street View* 10
3.6 Documents d'assurances 10
3.7 Titres de propriété 10
3.8 Cartes topographiques 12
3.9 Consultation des organismes publics 12
3.9.1 Ville de Bécancour 12
3.9.2 MENV 12
3.9.3 RBQ 13
3.9.4 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada 13
3.9.5 CDPNQ 13
3.10 Autres sources de données consultées 13
3.11 Entrevues 14
3.12 Synthèse des préoccupations environnementales de la revue historique 14
4.0 VISITE DES LIEUX 16
4.1 Description du site 16
4.2 Matières dangereuses et matières dangereuses résiduelles 16
4.3 Matières résiduelles 16
4.4 Réservoirs de produits pétroliers et autres équipements pétroliers 17
4.5 Drainage 17
4.6 Équipement hydraulique 17
4.7 Remblai 17
4.8 Fuite, déversement, incident environnemental 17
4.9 Émissions atmosphériques 17
4.10 Autres substances suscitant une préoccupation environnementale 18
4.11 Propriétés avoisinantes 18
4.12 Synthèse des préoccupations environnementales soulevées lors de la visite de site 19
5.0 SYNTHÈSE 20
5.1 Résumé des activités du site 20
5.2 Activités réglementaires désignées 20
5.3 Bilan des risques environnementaux soulevés 20
6.0 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 21

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Identification du site à l'étude 8
Tableau 2 Caractéristiques physiques de l'environnement du site à l'étude 8
Tableau 3 Résumé des observations des photographies aériennes 9
Tableau 4 Informations tirées du Registre Foncier du Québec 11
Tableau 5 Résumé des documents pertinents transmis par la Ville 12
Tableau 6 Propriétés enregistrées aux répertoires et/ou registres publics du MENV 13
Tableau 7 Description du site à l'étude 16
Tableau 8 Liste des MR observées lors de la visite 16
Tableau 9 Autres substances suscitant une préoccupation environnementale 18

ANNEXES

Annexe 1	Figures
Annexe 2	Titres de propriété
Annexe 3	Documents de recherche
Annexe 4	Reportage photographique
Annexe 5	Autres substances suscitant une préoccupation environnementale

FIGURES (Annexe 1)

Figure 1	Plan de localisation régionale
Figure 2	Plan de la propriété

LEXIQUE

BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BPC	Biphényles Polychlorés
BTEX	Benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes totaux
CA	Certificat d'autorisation émis par le MENV
CEAEQ	Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec
CES – Phase II	Caractérisation environnementale de site – Phase II
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
COV	Composés organiques volatils
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CSA	Association canadienne de normalisation
EC	Critère de qualité "eau de consommation" du *Guide d'intervention*
ÉES – Phase I	Évaluation environnementale de site – Phase I
Guide d'intervention	Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés
HAM	Hydrocarbures aromatiques monocycliques
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
HP	Hydrocarbures pétroliers C_{10}-C_{50}
LDM	Limite de détection de la méthode analytique
LDR	Limite de détection rapportée du laboratoire
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MD & MDR	Matières dangereuses et matières résiduelles dangereuses
MENV[1]	Ministère de l'Environnement[1]
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles
MIUF	Mousse isolante d'urée formaldéhyde
MR	Matière résiduelle
OPTA	Opta Intelligence Informationnelle
PACES	Projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines
Politique	Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés
PVC	Polychlorure de vinyle – PCV (de l'anglais PVC, polyvinyl chloride)
RBQ	Régie du bâtiment du Québec
RDSRI	Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels
RES	Critère de qualité "résurgence dans les eaux de surface" du Guide d'intervention
RESC	Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés
RMD	Règlement sur les matières dangereuses
RPRT	Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains
RSCTSC	Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés
RTC	Répertoire des terrains contaminés du MENV
SACO	Substance appauvrissant la couche d'ozone
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SIGEOM	Système d'information géominière du Québec
SIH	Système d'information hydrogéologique du MENV

[1] L'abréviation MENV qui réfère au présent ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs désigne également les appellations antérieures du Ministère, soit le MENVIQ (1979 à 1994), MEF (1994 à 1998), MENV (1998 à 2005), MDDEP (2005 à 2012), MDDEFP (2012 à 2014), MDDELCC (2014 à 2018) et MELCC (2018 à 2022).

1.0 INTRODUCTION

1.1 Mandat

Environnement LCL inc. (ci-après « LCL ») a été mandaté par l'entreprise Kéridis Bioénergie inc. afin d'effectuer une évaluation environnementale de site - Phase I à l'endroit de la propriété appartenant à l'entreprise Ferme Hürlimann inc. Cette dernière, désignée par une partie du lot 6 436 063 du cadastre du Québec, est située à l'angle du boulevard Bécancour et du boulevard La Prade à Bécancour (Québec). Les travaux ont été réalisés selon l'offre de service OS-7525 approuvée par monsieur Paul Guilbaud, développeur de projets, le 23 mai 2024. Le mandat est réalisé dans le cadre d'une potentielle transaction immobilière.

1.2 Objectifs

L'objectif de cette étude est de réaliser une évaluation environnementale à l'endroit de la propriété afin d'évaluer s'il y a un risque de contamination potentielle ou réelle du terrain en lien avec les activités antérieures et actuelles de la propriété à l'étude ou celles des propriétés avoisinantes. LCL se penche principalement sur les risques de contamination des sols et de l'eau souterraine aux abords des sources potentielles ou réelles de contamination.

Les résultats des travaux réalisés à l'endroit de la propriété ainsi que nos conclusions sont présentés dans ce rapport.

1.3 Limitations de l'étude

Une évaluation environnementale est effectuée, dans l'ensemble, conformément aux spécifications applicables de la norme Z768-01 (« *Évaluation environnementale de site, Phase I* ») de l'Association canadienne de normalisation, en fonction des informations et données de base disponibles. Les conclusions qui sont présentées dans les rapports sont basées sur le meilleur jugement du ou des évaluateurs, compte tenu des normes environnementales en vigueur et des conditions physiques dans lesquelles se trouve la propriété lors de l'inspection.

L'interprétation des données et des résultats contenus dans un rapport est fondée, au meilleur de notre connaissance, sur les informations obtenues lors de l'enquête historique, de l'analyse des documents consultés et selon les éléments accessibles et observés lors de la visite des lieux.

Les résultats de cette étude s'appliquent aux observations et aux recherches effectuées lors du présent mandat d'évaluation environnementale de site Phase I. Les résultats peuvent différer si des activités ayant un potentiel de contamination des sols et/ou de l'eau souterraine se produisent sur la propriété ou sur des propriétés voisines à la suite du présent mandat ou si des informations ont été cachées délibérément par le client. Sauf si autrement spécifié, les travaux réalisés dans le cadre d'une évaluation environnementale ne comportent pas la recherche de titre et l'examen des rôles d'évaluation des terrains localisés au voisinage de la propriété à l'étude.

L'historique du site à l'étude est basé sur des informations fournies par diverses parties, telles que les instances gouvernementales (fédérale, provinciale et municipale) ainsi que les personnes consultées et identifiées dans le texte du document. Ces informations ne font l'objet d'aucune vérification indépendante, sous réserve des mentions spécifiques faites dans le rapport, et LCL ne peut en garantir l'exactitude. Bien que toutes les informations pertinentes aient été demandées aux instances précitées, LCL ne peut garantir que toutes ces informations sont effectivement obtenues dans tous les cas et n'acceptera aucune responsabilité pour des dommages subis, lesquels auraient pu être évités si les informations demandées avaient été fournies.

Finalement, les recherches des titres de propriété sont faites à partir du site internet du « Registre foncier du Québec ». Ainsi, aucun acte notarié n'est consulté durant les recherches et LCL se décharge de la responsabilité quant à la divergence entre les reproductions électroniques et les actes notariés originaux.

Toute utilisation du rapport de LCL par un tiers et toute décision prise à partir d'un rapport LCL ou basée sur une de ses conclusions demeurent la responsabilité de ce tiers. LCL n'acceptera aucune responsabilité pour des dommages causés à un tiers à la suite d'une décision prise ou à une action basée sur un de ses rapports. Les données factuelles et les interprétations contenues dans ses documents se rapportent spécifiquement au projet décrit dans le rapport associé à la propriété à l'étude, et ne s'appliquent à aucun autre projet ou site ni ne peuvent être extrapolées aux terrains contigus à la propriété, à moins d'avis contraire émis par LCL.

À moins d'avis contraire, l'interprétation des données, les commentaires, les recommandations et les conclusions contenues dans un rapport sont basés, au mieux de notre connaissance, sur

les politiques, les règlements et les directives en vigueur au moment de la réalisation de l'étude et applicables spécifiquement au projet. Si ces politiques, règlements ou directives sont modifiés ou diffèrent de ceux présumés, LCL devrait être consultée afin de réviser, s'il y a lieu, le contenu interprétatif du ou des rapports concernés.

Lorsqu'aucune politique, réglementation ou directive n'est disponible pour permettre l'interprétation des données, les commentaires, recommandations et conclusions exprimées dans un rapport sont fondés, au meilleur de notre connaissance, sur les règles et pratiques acceptées dans les champs de compétence concernés. Cependant, toute opinion concernant la conformité aux lois et réglementations qui peut être exprimée dans le texte d'un rapport est purement technique ; elle n'est pas et ne doit, en aucun cas, être considérée comme un avis juridique.

Les objectifs d'une évaluation environnementale de site – Phase I ne comprennent pas, que ce soit de manière préliminaire ou exhaustive, les éléments suivants ; la caractérisation et/ou la délimitation des formations végétales terrestres, des milieux humides, de la ligne des hautes eaux (LHE), des cours d'eau ainsi que la vérification de la présence d'espèces floristiques ou fauniques à statut précaire. Il est de la responsabilité du client d'évaluer si une étude biologique est nécessaire pour la réalisation de son projet. Notez que la présence d'un milieu humide, d'un cours d'eau ou d'une espèce faunique ou floristique protégée sur sa propriété peut entrainer de sérieuses conséquences sur l'exploitation de cette dernière.

2.0 ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE – PHASE I

2.1 Méthodologie

La méthodologie employée lors de l'évaluation environnementale de site Phase I fait référence à la norme canadienne CSA Z768-01 (2016) *Évaluation environnementale de site Phase I* de l'Association canadienne de normalisation.

La démarche comporte trois principales étapes :

1. Une revue historique et étude des dossiers des informations pertinentes au site à l'étude obtenues auprès des organismes gouvernementaux et du propriétaire du site (plans, cartes, lettres, rapports, etc.);
2. Une visite du site et de ses environs;
3. La réalisation d'entrevues menées auprès de personnes-ressources familières avec le site à l'étude ou connaissant certains aspects spécifiques au site ou du voisinage.

2.1.1 Documents consultés

Les travaux lors de l'évaluation environnementale ont été réalisés conformément aux spécifications préconisées dans les documents du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui suivent :

- *Loi sur la Qualité de l'environnement* (RLRQ c Q-2);
- *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RLRQ c Q-2, r 37);
- *Guide d'intervention - Protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés,* MENV, 2021; et
- *Guide de caractérisation des terrains*, 2003 du MENV.

La méthodologie employée lors de l'évaluation environnementale de site Phase I fait référence à la norme canadienne CSA Z768-01 (2016) *Évaluation environnementale de site Phase I* de l'Association canadienne de normalisation.

2.1.2 Revue historique et étude des dossiers

Afin d'établir les usages passés et actuels de la propriété à l'étude, les sources d'informations et bases de données énumérées ci-dessous sont celles utilisées ou consultées, si nécessaire :

1. Atlas du Canada
 - Carte topographique actuelle;

2. BAnQ
 - Annuaire Lovell, si disponible;
 - Cartes topographiques;
 - Plans de villes et villages du Québec : collection numérique de plans d'assurance-incendie;
 - Autres informations historiques disponibles.
3. CDPNQ
 - Une demande d'information a été faite auprès du CDPNQ afin de déterminer la présence d'espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées dans le secteur.
4. Énergir
 - Demande de date de raccordement au service de gaz naturel.
5. Géomathèque, Géoboutique Québec, Photothèque nationale de l'air (PNA), Photothèque de Montréal, Google Earth (Site Internet)
 - Photographies aériennes historiques;
 - Images satellites ou aéroportées.
6. MENV
 - Demande d'accès à l'information au bureau de la direction régionale;
 - Répertoire des terrains contaminés;
 - Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels ;
 - Registre des interventions d'Urgence-Environnement;
 - Registre sur les déclarations de culpabilité à des infractions à la LQE;
 - Registre des sanctions administratives pécuniaires;
 - Système d'information hydrogéologique (SIH);
 - Loi sur la Qualité de l'environnement (RLRQ c Q-2);
 - Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ c Q-2, r 37);
 - Guide d'intervention - Protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, MENV, 2021;
 - Guide de caractérisation des terrains, 2003 du MENV.
7. MERN
 - Registre foncier du Québec;
 - Cartes topographiques;

- Info-lot;
- Info-sols;
- Système d'information géominière du Québec (SIGÉOM).

8. Régie du bâtiment du Québec
 - Liste des titulaires d'un permis d'utilisation d'équipements pétroliers à risque élevé;
 - Répertoire des sites d'équipements pétroliers;
 - Demande d'accès à l'information, si requis.
9. OPTA
 - Demandes de prestation liées à la propriété (rapports d'inspection);
 - Plans d'assurance-incendie.
10. Secrétariat du conseil du trésor du Canada
 - Inventaire des biens immobiliers et sites contaminés fédéraux.
11. Municipalité
 - Demande d'accès à l'information;
 - Rôle d'évaluation;
 - Zonage et usages permis.
12. Une revue des documents, si disponibles, fournis par le client, tels que :
 - Certificat de localisation;
 - Études environnementales antérieures;
 - Dossiers et archives d'entreprises.

2.1.3 Visite du site

Une visite de la propriété à l'étude a été effectuée le 30 mai 2024, par Thibault Poutier, chargé de projet à l'emploi de LCL. Un examen sommaire des propriétés avoisinantes a également été effectué au cours de cette visite. Des photographies des lieux sont présentées à l'Annexe 4. Les informations pertinentes soulevées lors de la visite sont présentées à la section 4.0.

2.1.4 Entrevues

Des entrevues peuvent être réalisées afin de recueillir des informations sur le site à l'étude et pour corroborer celles déjà obtenues lors de la recherche.

Les personnes suivantes ont été interviewées lors du présent mandat :

- Monsieur Paul Guilbaud, développeur de projets à l'entreprise Kéridis inc.
- Madame Nalini Gascon, développeuse de projet à l'entreprise Kéridis inc.
- Monsieur Félix Hürlimann de l'entreprise Ferme Hürlimann inc.

Les informations obtenues lors des entrevues sont intégrées à l'ensemble du document, le cas échéant.

3.0 REVUE HISTORIQUE ET ÉTUDE DES DOSSIERS

3.1 Localisation et données générales

Les caractéristiques de la propriété sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 1 Identification du site à l'étude

Adresse	Coin nord-ouest du boulevard La Prade et du boulevard Bécancour, Bécancour (Québec).
Axe du projet	Nord géographique
Propriétaire	Ferme Hürlimann inc.
Occupants/Activités (	Ferme Hürlimann inc. (proche de la limite sud): activités agricoles Reste de la propriété à l'étude : boisé et vacant.
Lot (Cadastre du Québec)	Partie du lot 6 436 063
Superficie totale (m²)	35 200
Coordonnées au centre de la propriété	Latitude : 46°23'25.38" Longitude : -72°19'20.25"
Zonage	Mixte : Industriel et communautaire (I01-104)
Usage de la propriété	Vacant
Usage projeté	Industriel.

Les Figures 1 et 2 de l'Annexe 1 localisent et détaillent la propriété à l'étude.

3.2 Caractéristiques physiques

La revue des documents et consultations des données disponibles a fourni les informations suivantes :

Tableau 2 Caractéristiques physiques de l'environnement du site à l'étude

Topographie régionale [1]	Faiblement inclinée vers le sud-ouest.
Hydrogéologie	En fonction de la topographie et du PACES, l'écoulement présumé des eaux souterraines est vers le nord-ouest.
Hydrographie régionale	Fossé agricole dans la portion ouest du site, suivi du ruisseau Lemarier, situé à 80 m à l'ouest du site.
SIH [2]	Aucun puits n'est répertorié sur le site ni dans un rayon de 1 000 mètres autour de ce dernier.
Dépôts meubles [3]	Loam argileux de Gentilly
Socle rocheux [4]	Formation de Nicolet : Shale et midstone avec interlits de grès, siltstone et calcaire. Province géologique de la Plate-forme des Basses-Terres du Saint-Laurent.

1 : Les données topographiques sont tirées de l'Atlas du Canada Toporama et le PACES.
2 : Les données sont tirées du Service d'Information Hydrogéologique.
3 : Les données sont tirées de la carte interactive de l'interface web d'Info-sols.
4 : Les données géologiques sont tirées de la carte interactive de l'interface web du Sigéom.

Il est à noter que les conditions hydrologiques exactes à l'échelle locale ne peuvent être définies et peuvent différer des conditions hydrologiques à l'échelle régionale. De plus, les infrastructures souterraines présentes à l'endroit de la propriété ou aux abords de celle-ci peuvent influencer l'écoulement local de l'eau souterraine. Prendre note qu'aucune analyse préliminaire ou exhaustive concernant la biologie, les milieux humides ou les cours d'eau n'a été effectuée lors du mandat actuel. Cependant, dans le cadre de l'OS-7525, une étude biologique est en cours de réalisation pour la propriété à l'étude.

3.3 Études environnementales antérieures

Aucune étude antérieure n'a été retracée pour le site à l'étude.

3.4 Photographies aériennes

Afin de relater les modifications physiques et les changements d'occupation de la propriété à l'étude, des photographies aériennes historiques ont été étudiées. De plus, des images satellitaires et/ou des photographies aériennes ont été consultées. Les informations pertinentes soulevées de leur consultation sont présentées dans le tableau 4.

Tableau 3 Résumé des observations des photographies aériennes

Année	Site à l'étude	Voisinage
1950, 1964	Ancien bâtiment (bâtiment A) s'apparentant à une grange agricole, présent dans le coin sud-est du site à l'étude. Propriété agricole sur le reste du site.	Ouest : Propriétés agricoles. Trois bâtiments annexes sont situés proches de la limite sud. D'autres bâtiments s'apparentant à une ferme sont visibles à 50 m du site. Est : Propriétés agricoles. Bâtiments s'apparentant à une ferme à 80 m du site. Nord : Propriétés agricoles. Une ancienne route est présente à 40 m du site. Sud : Boulevard Bécancour présent, suivi de champs agricoles.
1979, 1985	Le bâtiment A n'est plus présent. Le site à l'étude est vacant. La section sud-est du site semble avoir été mise à nu pour les travaux de construction du boulevard La Prade.	Ouest : Les bâtiments proches de la limite ouest ne sont plus présents, tout comme ceux situés à 50 m du site. Est : Terrain mis à nu et le boulevard La Prade est visible. Nord : Terrains à 45 m du site mis à nu. Un site industriel est présent à 240 m du site. Sud : Aucun changement significatif.

Année	Site à l'étude	Voisinage
1997, 2000, 2005, 2006, 2009, 2010, 2012, 2015	La majorité du site est devenu une zone boisée. Une bande de 12,5m de large et le long de la limite ouest du site appartenant au champ agricole à l'ouest du site est présente.	Aucun changement significatif.
2016, 2018, 2019	Des piles de matériaux semblent être présentes au niveau du milieu de la limite est du site.	Aucun changement significatif.
2020, 2024	Des piles de sols sont clairement présentes dans le coin sud-est du site et au centre de la limite est du site.	Aucun changement significatif.

3.5 Photographies provenant de *Google Street View*

Afin de relater les modifications physiques et les changements d'occupation de la propriété à l'étude depuis les dernières années, des photographies prises de la rue ont été consultées via l'interface géomatique de Google Maps. Des photographies de 2009, 2012, 2013, 2018, 2019, 2021, 2022 et 2023 sont disponibles. Une conduite de gaz naturel est présente à l'extérieur du site et le long de sa limite est. Certaines piles de matériaux sont visibles sur les clichés de 2021, à l'est du site.

3.6 Documents d'assurances

Des demandes sont effectuées auprès d'OPTA afin d'obtenir des plans d'assurance-incendie et/ou des rapports d'inspection et/ou des plans de la propriété. Des plans d'assurance-incendie sont aussi consultés à partir des archives de la BAnQ. Ces documents sont consultés afin de connaître les activités antérieures à l'endroit de la propriété à l'étude et des terrains avoisinants. La présence de réservoirs souterrains ou hors-sol d'hydrocarbures peut être indiquée sur ces plans.

La recherche n'a permis de retracer aucun rapport d'inspection ou plan d'assurance-incendie couvrant la propriété à l'étude ou son voisinage.

La réponse d'OPTA est jointe à l'Annexe 3.

3.7 Titres de propriété

Une recherche sommaire parmi les titres de propriété a été effectuée dans le but de connaître les propriétaires, les occupants, les activités et/ou les équipements en lien avec la propriété.

Également, il est possible de consulter, s'il y a lieu, des avis de contamination et de décontamination.

Le tableau suivant résume les informations retrouvées à l'intérieur du registre foncier du Québec en ligne pour la circonscription foncière de Nicolet :

Tableau 4 Informations tirées du Registre Foncier du Québec

Lot (lot antérieur)	Année	De	À	Informations pertinentes
Cadastre du Québec				
6 436 063 (3 540 190-P)	2023	Aucune inscription		-
3 540 190 (898-P)	2014	Félix Hürlimann (liquidateur de Ferme Hürlimann S.E.N.C.)	Ferme Hürlimann inc.	Sans bâtisse
Paroisse de Saint-Édouard-de-Gentilly				
898-P (455-P; 456-P)	2008	9156-7909 Québec inc.	Ferme Hürlimann S.E.N.C.	Sans bâtisse
	2008	9152-8604 Québec inc.	9156-7909 Québec inc.	Sans bâtisse
	2005	9128-1360 Québec inc.	9152-8604 Québec inc.	Sans bâtisse
	2004	Énergie Atomique du Canada	9128-1360 Québec inc.	
455-P; 456-P	2002	Richter & Associées Inc. Syndic à la faillite de Dominion Met. & Ref.Works LTD.	Énergie Atomique du Canada	
	1998	Atomic Energy of Canada Ltd	Dominion Metal Refining Works Ltd.	
	1975	Her Majesty Elizabeth II	Atomic Energy of Canada Ltd	
455-P	1948	André Hould	Sa Majesté le roi	
	1938	Alphonsine Gautant	André Hould	Constructions dessus érigées
	1904	Henry Eugène Fontaine	Dieudonné Hould	Constructions dessus érigées
456-P	1948	Louis Lemarier	Sa Majesté le roi	

Les éléments suivants ont été soulevés à la suite de la consultation du registre foncier :

- Aucun avis de contamination et/ou de restriction n'a été émis au droit de la propriété à l'étude.

Une copie des index des immeubles est présentée à l'Annexe 2.

3.8 Cartes topographiques

Ces cartes servent aussi à documenter l'historique du développement de la propriété et de ses environs. Sept cartes topographiques de la propriété à l'étude datant de 1923, 1928, 1938, 1953, 1981, 1993, 1999 ont été consultées.

Aucun élément pouvant représenter un risque de contamination potentielle n'a été identifié sur les cartes.

3.9 Consultation des organismes publics

3.9.1 Ville de Bécancour

Une demande d'accès à l'information concernant la propriété à l'étude a été effectuée auprès de la Ville de Bécancour. En plus des documents et plans en lien avec le zonage et les réseaux municipaux (égout et aqueduc), les documents pertinents suivants ont été fournis :

Tableau 5 Résumé des documents pertinents transmis par la Ville

Année	Document	Informations pertinentes
2024	Liste des terrains contaminés	• La liste des terrains contaminés de la ville a été transmise. Aucune propriété dans un rayon de 200 m du site à l'étude n'est répertoriée.

Une copie de la réponse obtenue et de l'ensemble des documents transmis est présentée à l'Annexe 3.

3.9.2 MENV

3.9.2.1 Demande d'accès à l'information

Une demande d'accès à l'information a été effectuée auprès du MENV. La réponse du ministère indique qu'il ne possède aucun document à l'endroit de la propriété à l'étude. Une copie de la réponse du MENV est présentée à l'Annexe 3.

3.9.2.2 Consultation des registres publics

Le RTC, le RDSRI, le Répertoire des interventions d'Urgence-Environnement et les registres publics (déclarations de culpabilité ou les sanctions administratives pécuniaires) ont été consultés à partir du portail web du MENV. Un rayon de 200 m autour de la propriété à l'étude a été considéré afin de répertorier les propriétés listées.

Tableau 6 Propriétés enregistrées aux répertoires et/ou registres publics du MENV

Type	Nom du dossier (Numéro)	Adresse	Localisation	Informations pertinentes
RTC	Gentilly 1 *5934*	4900, boulevard, Bécancour	200 m au nord Amont hydraulique	• Contamination des sols en HP. • Réhabilitation terminée en 2002; qualité résiduelle >C.

Les documents disponibles sont inclus à l'Annexe 3.

3.9.3 RBQ

Subséquemment à la consultation de la Liste des titulaires d'un permis pour des équipements pétroliers à risque élevé et le Répertoire des sites d'équipements pétroliers à l'endroit du portail web de la RBQ, aucune demande d'accès à l'information n'a été réalisée auprès de cette agence, étant donné qu'aucun dossier n'est relié à la propriété à l'étude.

Il est à noter que LCL a aussi consulté les registres de la RBQ afin de vérifier la présence d'équipements pétroliers à risque élevé dans un rayon de 200 m de la propriété à l'étude. Aucune propriété n'a été répertoriée à l'intérieur du rayon de recherche.

3.9.4 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

L'Inventaire des sites contaminés fédéraux a été consulté à partir du portail web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. La propriété à l'étude n'est pas inscrite à l'inventaire et aucun terrain inscrit n'est présent dans un rayon de 200 m de la propriété à l'étude.

3.9.5 CDPNQ

À l'intérieur d'un rayon de 500 m de la propriété, une occurrence faunique a été relevée. Aucune occurrence floristique n'a été relevée dans ce même rayon. Une copie de l'investigation du CDPNQ est montrée à l'Annexe 3.

3.10 Autres sources de données consultées

Un rapport de caractérisation environnementale - Phase II de la propriété voisine au nord a été fourni par le client. Cette étude réalisée, par Terrapex en février 2024, indique que des sols dépassant le critère B du *Guide d'intervention* pour le paramètre HAM sont présents à 62 m

au nord du site à l'étude et que des sols dépassant le critère A du *Guide d'intervention* pour le paramètre métaux sont présents à 40 m au nord-ouest du site à l'étude.

Également, un certificat d'analyses chimiques a été fourni par le client. Ce certificat datant du 31 janvier 2024 indique des résultats d'analyses chimiques (paramètres HP et Métaux) des sols actuellement mis en pile dans la section sud-est du site. Ces sols proviendraient de la compagnie STB inc. (Services de Transformation Bécancour inc.) œuvrant dans le secteur de la métallurgie, des minéraux et des différents sous-produits de l'industrie. Les résultats indiquent un dépassement du critère A du *Guide d'intervention* pour le paramètre HP au niveau de la tranché #1. Il est à noter que les paramètres des HAP n'ont pas été analysés.

3.11 Entrevues

Les entrevues réalisées ont également permis de retenir les informations additionnelles suivantes :

- Selon monsieur Guilbaud, l'actuel propriétaire, monsieur Hürlimann, possède le terrain depuis 20 ans et y entrepose de la terre ou sa machinerie agricole sans en préciser la localisation.
- Selon madame Gascon, la pile de sols estimée à 3 000 m^3 dans la section 4.7 va être retirée du site en hiver 2024 par monsieur Hürlimann.

3.12 Synthèse des préoccupations environnementales de la revue historique

Cette section présente les préoccupations environnementales découlant de l'analyse de la revue historique et de l'étude des dossiers.

SYNTHÈSE DES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES	
Préoccupations environnementales soulevées :	Énumération des préoccupations : 1. Présence d'un ancien bâtiment A au sud du site. 2. Plusieurs indices de remaniement des sols et/ou apport de remblai à travers les années sur la portion sud-est du site. 3. Entreposage de machineries agricoles sur la portion sud-est du site non boisé.
Est-ce qu'une étude antérieure ciblant ces préoccupations a été consultée?	**☐ Oui ☒ Non ☐ S.O.**
Existe-t-il une autre source d'information permettant d'éliminer ces préoccupations?	**☐ Oui ☒ Non ☐ S.O.**
Les préoccupations environnementales constituent un risque significatif de contamination potentielle pour le site?	**☒ Oui ☐ Non ☐ S.O.** Énumération des risques soulevés : 1. Présence d'un ancien bâtiment A au sud du site.

	2. Plusieurs indices de remaniement des sols et/ou apport de remblai à travers les années sur la portion sud-est du site. 3. Entreposage de machineries agricoles sur la portion sud-est du site non boisé.

4.0 VISITE DES LIEUX

4.1 Description du site

Les éléments pertinents se rapportant à la description du site à l'étude sont compilés aux tableaux 6. De plus, un reportage photographique faisant état des conditions pertinentes observées est présenté à l'annexe 4. Les Figures 1 et 2 de l'Annexe 1 localisent et détaillent la propriété à l'étude.

Tableau 7 Description du site à l'étude

Nombre de bâtiment	Aucun
Topographie sur le site	Faiblement inclinée vers le sud-ouest.
Recouvrement du terrain	13% champ agricole; 76 % boisé; 11% remblai de terre.
Infiltration et ruissellement des eaux de surface du site	Infiltration à même le site à l'étude ou ruissellement vers le fossé situé le long du champ agricole au sud-ouest.

4.2 Matières dangereuses et matières dangereuses résiduelles

Aucune MD, ni MDR n'a été observée à l'endroit du site à l'étude lors de la visite.

4.3 Matières résiduelles

Des empilements de MR ont été observés sur le site à l'étude.

Tableau 8 Liste des MR observées lors de la visite

Contenu	Contenant	Mode de gestion	Localisation/Remarques
Tuyau de béton	Vrac	Inconnu	• Proche de la pile de remblai à l'est du site.
Tuyau de PEHD	Vrac	Inconnu	• Proche de la pile de remblai à l'est du site. • Dans la section sud du site.
Armatures métalliques	Vrac	Inconnu	• Proche de la pile de remblai à l'est du site.

Selon monsieur Hürlimann, ces matières résiduelles présentes dans la section sud-est du site sont sur place depuis l'achat du terrain par celui-ci en 2008.

4.4 Réservoirs de produits pétroliers et autres équipements pétroliers

Aucun réservoir hors-sol ou souterrain de produits pétroliers n'a été observé lors de la visite. De plus, aucun indice de la présence passée ou actuelle d'un réservoir hors-sol ou souterrain de produits pétroliers n'a été noté.

4.5 Drainage

Un fossé faisant la jonction entre la section boisée et le champ agricole est présent le long de la limite ouest du site.

4.6 Équipement hydraulique

Aucun équipement hydraulique n'a été observé à l'endroit du site à l'étude lors de la visite.

4.7 Remblai

Un talus présent dans la portion est du site suggère la présence de remblai dont l'origine demeure inconnue. De plus, la présence de débris (quelques armatures métalliques, morceaux de plastique) y a été constatée. D'après une estimation des mesures sur le terrain, le volume du talus en place serait d'environ 3 000 m^3.

Selon monsieur Hürlimann, ce talus est entreposé sur le site depuis l'été 2023. Ces sols seraient de la terre arable provenant du parc industriel extérieur au site, sans en mentionner la provenance exacte. Monsieur Hürlimann prévoit de retirer ces sols avant l'acte d'achat du site par la compagnie Keridis Bioénergie inc., en hiver 2024 et les utiliser à des fins personnelles pour la culture de ses champs.

Également, des sols remaniés sont présents sur la portion sud-est du site, depuis l'entrée du boulevard Bécancour jusqu'au talus de remblai mentionné plus haut.

4.8 Fuite, déversement, incident environnemental

Aucune trace d'une fuite ni de déversement ou d'incident environnemental n'a été observée sur la propriété à l'étude.

4.9 Émissions atmosphériques

Lors de la visite, aucune source d'émission atmosphérique susceptible d'altérer significativement la qualité des sols et/ou de l'eau souterraine n'a été identifiée.

4.10 Autres substances suscitant une préoccupation environnementale

D'autres substances, lorsque présentes, peuvent susciter une préoccupation environnementale. L'Annexe 5 présente l'explication de ces substances et le tableau ci-dessous résume leur potentiel de risque pour la propriété à l'étude.

Tableau 9 Autres substances suscitant une préoccupation environnementale

Substance	Risque	Commentaire
BPC	Oui ☐ Non ☒	Pas de présence de bâtiment ni de transformateur sur le site.
Amiante	Oui ☐ Non ☒	
MIUF	Oui ☐ Non ☒	
SACO	Oui ☐ Non ☒	
Plomb	Oui ☐ Non ☒	
Radon	Selon l'association pulmonaire du Québec[1], 212 demeures ont mesuré le radon dans le secteur J9H et 15% d'entre elles présentent des concentrations en radon supérieures à la directive nationale de 200 Bq/m³. La concentration moyenne est de 118 Bq/m³, avec une concentration minimale enregistrée de 0 Bq/m³ et une concentration maximale enregistrée de 758 Bq/m³.	

1 : Information tirée de https://poumonquebec.ca/sante-pulmonaire/environnement/radon/.

4.11 Propriétés avoisinantes

Le site à l'étude est bordé par les propriétés suivantes :

- Au **nord** : Terrain vacant et boisé;
- Au **sud** : Boulevard Bécancour suivi d'un terrain vacant;
- À l'**est** : Boulevard La Prade suivie d'un champ agricole; et
- À l'**ouest** : Champ agricole.

4.12 Synthèse des préoccupations environnementales soulevées lors de la visite de site

Cette section présente les préoccupations environnementales découlant de la visite de la propriété.

SYNTHÈSE DES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES	
Préoccupations environnementales soulevées :	Énumération des préoccupations : 1. Présence de talus de sols d'origine et qualité partiellement connues, dans la section sud-est du site. 2. Sols remaniés dans la section sud-est du site.
Existe-t-il une étude antérieure ciblant ces préoccupations ?	**☐ Oui ☒ Non ☐ S.O.**
Existe-t-il une autre source d'information permettant d'éliminer ces préoccupations?	**☐ Oui ☒ Non ☐ S.O.**
Les préoccupations environnementales constituent un risque significatif de contamination potentielle pour le site?	**☒ Oui ☐ Non ☐ S.O.** Énumération des risques soulevés : 1. Présence de talus de sols d'origine et qualité partiellement connues, dans la section sud-est du site. 2. Sols remaniés dans la section sud-est du site.

5.0 SYNTHÈSE

5.1 Résumé des activités du site

La revue des documents historiques a montré que la propriété a d'abord été à vocation agricole, et ce, depuis au moins 1904, avec la présence d'un bâtiment agricole dans la portion sud. Par la suite, ce bâtiment a été démoli entre 1964 et 1979 et les activités agricoles ont cessé. Le site est vacant depuis la fin des activités agricoles.

5.2 Activités réglementaires désignées

Les informations recueillies dans le cadre du présent mandat n'ont pas permis de classer les activités antérieures et actuelles du site à l'étude dans l'une des catégories désignées à l'Annexe III du RPRT et ne seraient donc pas assujetties aux dispositions relatives à la section IV du Chapitre IV du Titre I de la LQE.

Il est à noter que la présente section ne constitue pas un avis légal.

5.3 Bilan des risques environnementaux soulevés

L'interprétation des informations disponibles et recueillies au cours de ce mandat a permis d'établir que le site à l'étude est exposé à des risques environnementaux, attribuables à la présence des éléments suivants :

1. La présence de talus dans la section sud-est d'origine et de qualité partiellement connues.
2. La présence de sols remaniés et de remblai d'origine et de qualité inconnues dans la portion sud-est du site, à travers les années depuis au moins l'année 1979.
3. La présence d'un ancien bâtiment A au sud du site.
4. L'entreposage de machineries agricoles dans la portion sud-est du site non boisée.

Les secteurs jugés à risque sont identifiés à la Figure 2 présentée à l'Annexe 1.

6.0 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

LCL a été mandaté par l'entreprise Kéridis Bioénergie inc. afin d'effectuer une évaluation environnementale de site - Phase I à l'endroit de la propriété appartenant à l'entreprise Ferme Hürlimann inc. Cette dernière, désignée par une partie du lot 6 436 063 du cadastre du Québec, est située à l'angle du boulevard Bécancour et du boulevard La Prade à Bécancour (Québec).

Sur la base des informations présentées à la section 5.3, il existe **des indices laissant croire que la qualité environnementale des sols ait pu être affectée par les activités antérieures ou actuelles**. Par conséquent, **une étude de caractérisation environnementale de site - Phase II est recommandée** dans le cadre de ce projet à l'emplacement des risques de contamination potentielle identifiés.

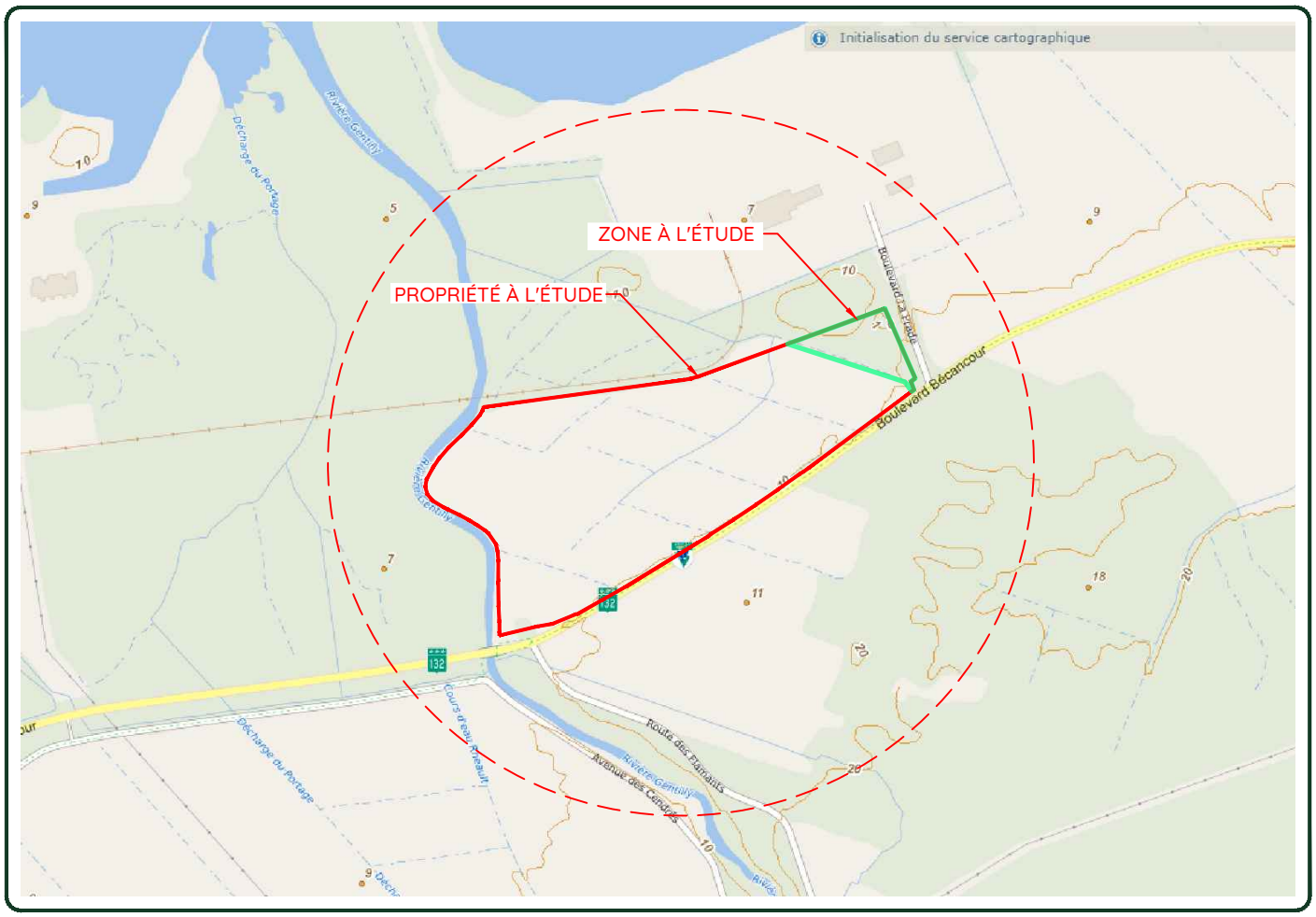
Cependant, la potentielle caractérisation environnementale de site – Phase II ne traitera pas des risques environnementaux liés au talus présent au sud-est du site à l'étude, car le propriétaire est responsable et s'engage à retirer les sols, selon les recommandations en vigueur, durant l'hiver 2024. Dans le cas où ce talus n'est pas ou est partiellement retiré du site, les sols le composant devront être échantillonnés.

De plus, compte tenu des futurs travaux d'excavation pour les travaux d'aménagement d'un nouveau bâtiment sur le site, LCL recommande de procéder à une caractérisation environnementale des sols afin de s'assurer, lors de travaux d'excavation, de gérer et disposer des sols en fonction de la réglementation en vigueur, soit conformément à la *Grille de gestion des sols excavés* (Annexe 5, *Guide d'intervention*) ainsi que le *Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés*. Enfin, LCL recommande de disposer des matières résiduelles entreposées sur le site en fonction des normes ou règlementation en vigueur.

LCL | Génie, environnement & développement durable

ANNEXE 1

FIGURES



PLAN DE LOCALISATION RÉGIONALE

500 0 500 1000

Mètres

Cours d'eau présent à l'endroit de la propriété à l'étude

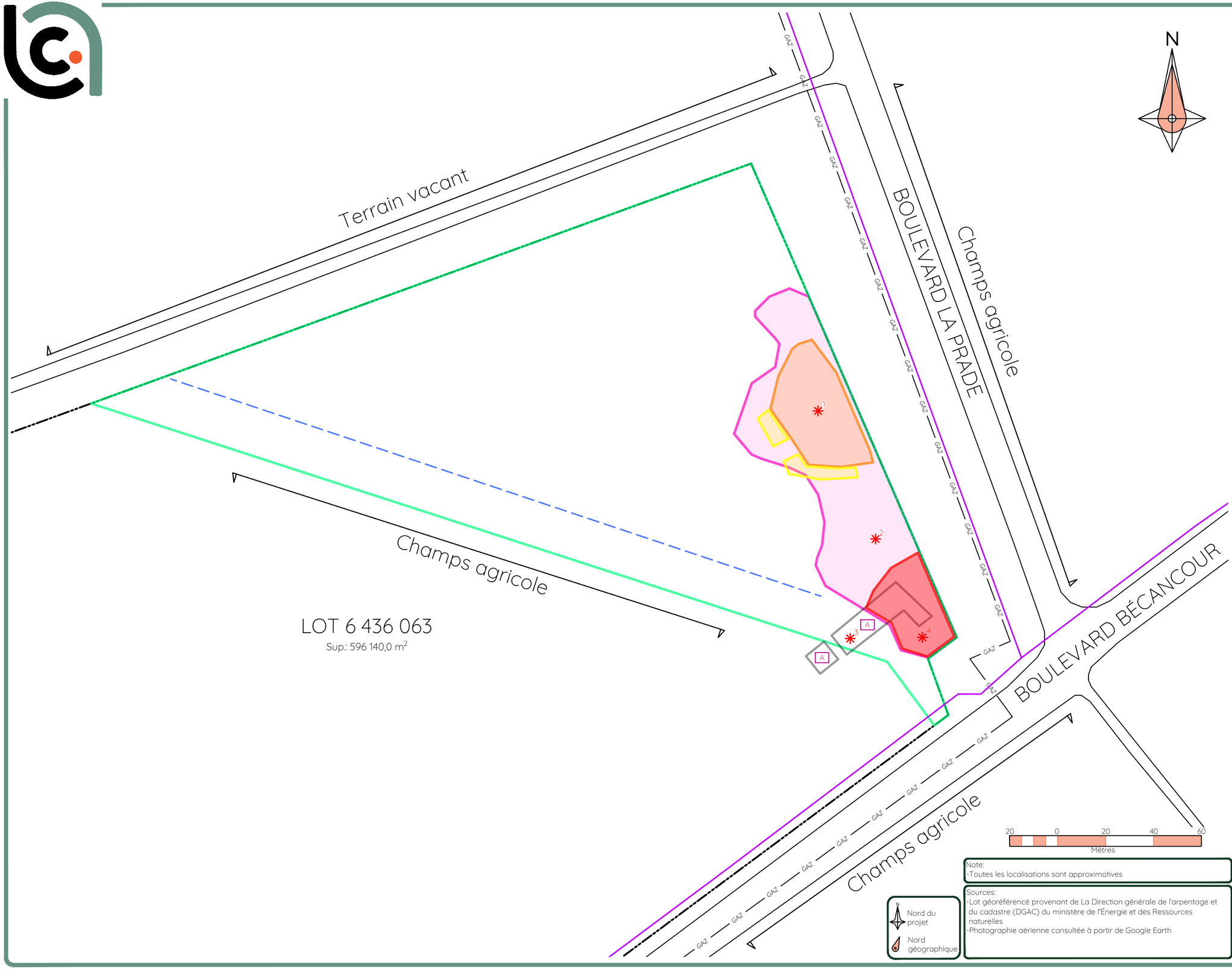
Rayon d'influence d'un kilomètre

Nord du projet

Nord géographique

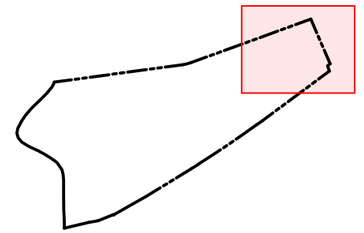
FIGURE 1	CLIENT: KÉRIDIS BIOÉNERGIE INC.	Adresse du site à l'étude Boulevard Bécancour, Bécancour, Québec	Génie, environnement & développement durable lclenvironnement.com
Échelle: 1:20 000	No. de projet: **ENV-2877-7525**		

Format: 8-1/2 x 11



LÉGENDE

- Bâtiment
- Bâtiment antérieur
- Limite de la propriété à l'étude
- XX Usage des propriétés avoisinantes
- Zone à l'étude
 Sup.: 35 200 m²
- Fossé
- Zone d'entreposage de MR
- Zone de remblai de nature inconnue
- Zone de remblai à risque MC
- Zone d'entreposage de machineries agricoles
- Les éléments accompagnés d'un astérisque rouge représentent des sources de contamination potentielle
- GAZ Conduite de gaz naturel
- Conduite d'aqueduc
- X Identification bâtiment



PLAN CLÉ

No.	Date	Description	Par	Ver.
1	2024/08/08	Version 1	J.-O.C.	M.C.

Client: KÉRIDIS BIOÉNERGIE INC.

Adresse du site à l'étude
Boulevard Bécancour,
Bécancour, Québec

Projet: ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I

Titre: PLAN DE LA PROPRIÉTÉ

FIGURE 2

No. de projet: ENV-2877-7525

Échelle: 1:1500

Vérifié par Mathieu Chevalier, Géo. (#2335 O.G.Q.)

Visite terrain: Thibault Poutier
Chargé de projet: Thibault Poutier
Dessinateur: Jade-Olivia Cayouette

Note:
-Toutes les localisations sont approximatives

Sources:
-Lot géoréférencé provenant de La Direction générale de l'arpentage et du cadastre (DGAC) du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
-Photographie aérienne consultée à partir de Google Earth

Génie, environnement & développement durable
lclenvironnement.com

Format: 11 x 17

LCL | Génie, environnement & développement durable

ANNEXE 2

TITRES DE PROPRIÉTÉ

Plan cadastral

Liste des plans

Document à afficher : Plan global 1 de 1

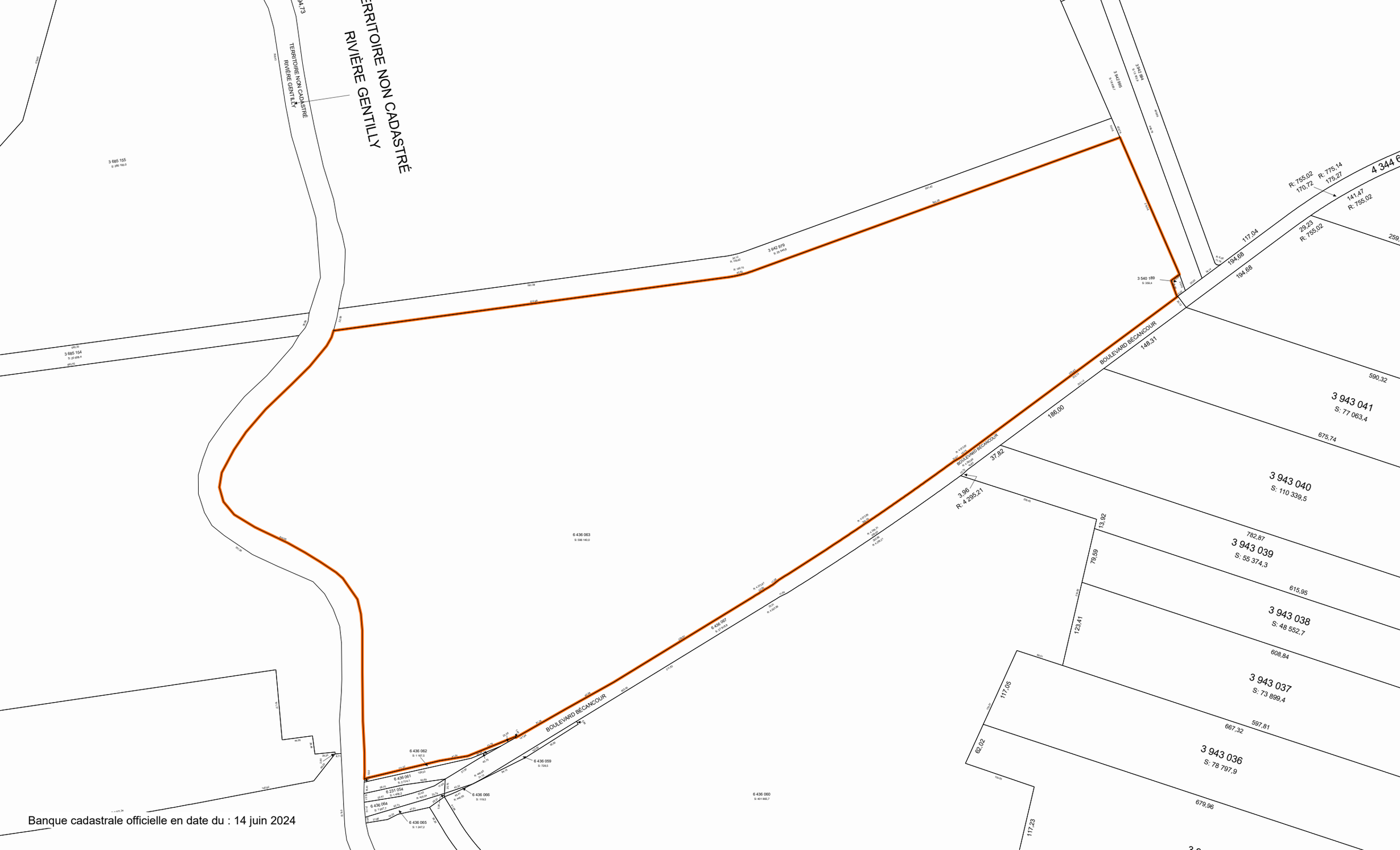
Circonscription foncière : Nicolet (Nicolet 2)

Cadastre : Cadastre du Québec

Lot : 6 436 063

Type de document : Plan global

Numéro de document :



Banque cadastrale officielle en date du : 14 juin 2024

Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Nicolet (Nicolet 2)	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2024-06-14 10:57
Lot :	6 436 063	**Radiations :**	2024-05-29 15:13
Date d'établissement :	2023-12-05 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 3 540 190.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche							

Plan cadastral

Liste des plans

Document à afficher : Plan parcellaire 1 de 2

Circonscription foncière : Nicolet (Nicolet 2)

Cadastre : Cadastre du Québec

Lot : 3 540 190

Type de document : Plan parcellaire

Numéro de document : 1192662


3 942 995
3 942 979
3 540 189
3 540 190
S: 600 081,6
3 540 487
BOULEVARD BÉCANCOUR
RIVIÈRE GENTILLY
TERRITOIRE NON CADASTRÉ
ROUTE 132
563,28
215,58
15,00
25,00
572,96
40,63
R: 190,10
370,63
R: 4 273,87
18,74
10,67
R: 4 272,65
305,05
R: 4 273,87
32,85
11,58
236,87
80,86
141,84
57,87
831,48

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Nicolet (Nicolet 2)	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2024-06-14 10:57
Lot :	3 540 190	**Radiations :**	2024-05-29 15:13
Date d'établissement :	2009-09-18 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Lot(s) 898 Paroisse de Saint-Édouard-de-Gentilly.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2014-07-25	20 942 964	Cession d'un immeuble	Cédant Cessionnaire	HURLIMANN, Félix Liquidateur de Ferme Hurlimann SENC Ferme Hurlimann Inc.			
2014-07-25	20 943 356	Hypothèque	Créancier Constituant	Banque Nationale du Canada Ferme Hurlimann Inc.	4 400 000,00 $	6 003 689	T 21 275 102
2014-09-04	21 029 409	Hypothèque	Créancier Constituant	Banque Nationale du Canada Ferme Hurlimann Inc.	4 400 000,00 $	6 003 689	
2018-05-31	À 09:00.Modification(s) : Contenance (superficie, volume). Limites (position relative). Mesures. Voir plan(s) et/ou document joint : 1192662						
2023-09-13	28 271 431	Consentement à modification cadastrale	Créancier Propriétaire	BANQUE NATIONALE DU CANADA Ferme Hurlimann Inc.			
2023-12-05	À 09:00.Lot inactif: voir nouveau(x) lot(s) 6 436 061, 6 436 062 et 6 436 063 Voir plan(s) et/ou document joint : 1304895						

Mention de radiation - Section informatisée

	Radiations	Mention
T	21 275 102	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 20 943 356 est supprimée.

Plan cadastral

Liste des plans

Document à afficher : Plan parcellaire 1 de 1

Circonscription foncière : Nicolet (Nicolet 2)

Cadastre : Paroisse de Saint-Édouard-de-Gentilly

Lot : 898

Type de document : Plan parcellaire

Numéro de document : 830803

Dossier cadastre :	830 803
Code :	04-2410
Classement :	254

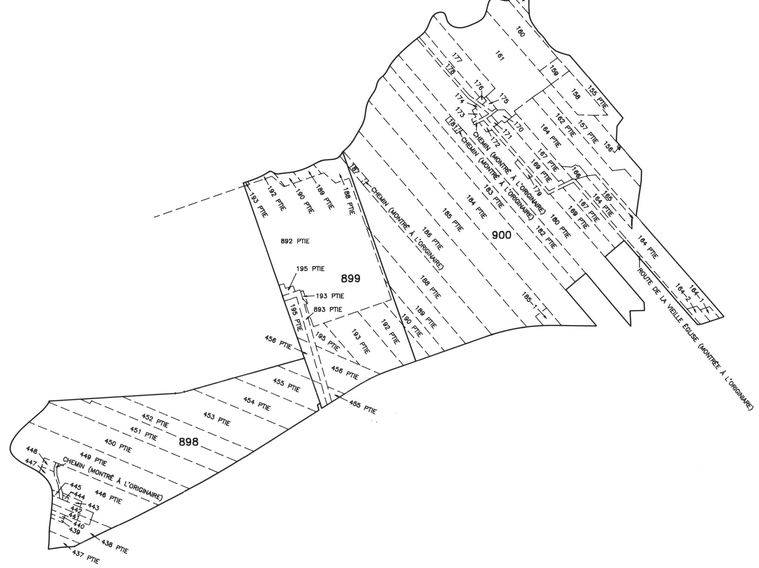
Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ (fuseau 8).

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

ÉCHELLE : 1:5000



CONCORDANCE



NOUVEAU LOT	ANCIEN LOT
UNE PARTIE DU LOT 898	LES LOTS 439 À 445, 447, 448 ET UNE PARTIE DES LOTS 437, 438, 446 ET 449 À 456.
LE LOT 899	UNE PARTIE DES LOT 187 À 190, 192, 193, 195, 455, 456, 892 ET 893.
UNE PARTIE DU LOT 900	LES LOTS 154, 156, 158 À 161, 164-1, 164-2, 165, 166, 170 À 179, 181, 185-1 ET D'UNE PARTIE DES LOTS 155, 157, 162, 164, 167, 169, 180, 182 À 190 ET 192.

N.B.: LE LOT 899 DIFFÈRE DES LOTS 188 À 190, 192 ET 193 DONT IL EST ISSU. UN RAPPORT MOTIVANT LES ÉCARTS CONSTATÉS A ÉTÉ PRODUIT PAR L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE AU MINISTRE RESPONSABLE DU CADASTRE.

Lot	Propriétaire	Signataire
898 À 900	ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE/ATOMIC ENERGY OF CANADA LIMITED CONTRAT (95 231 N.N.1) CONTRAT (107 732 N.N.1) CONTRAT (10 097 930) CONTRAT (11 642 088) LOI	ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE/ATOMIC ENERGY OF CANADA LIMITED par: JEAN-PIERRE BERTRAND, dir.

REMPLACEMENT: DES LOTS 154, 156, 158 À 161, 164-1, 164-2, 165, 166, 170 À 179, 181, 185-1, 187, 439 À 445, 447, 448 ET D'UNE PARTIE DES LOTS 155, 157, 162, 164, 167, 169, 180, 182 À 186, 188 À 190, 192, 193, 195, 437, 438, 446, 449 À 456, 892 ET 893

DIVISION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE

LOTS CRÉÉS: 898 À 900

CADASTRE: PAROISSE DE SAINT-ÉDOUARD-DE-GENTILLY

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : NICOLET

MUNICIPALITÉ : VILLE DE BÉCANCOUR

Fait conformément aux dispositions de l'article 3043, al. 1 C.c.Q.

Signé à Victoriaville, 19 DÉCEMBRE 2003

DANIEL COLLIN
arpenteur-géomètre

MINUTE: 2292 DOSSIER: 26397

Ce plan cadastral est correct et conforme à la loi, le 15 octobre 09

Pour le ministre des Ressources naturelles

Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Copie authentique de l'original, le

Pour le ministre des Ressources naturelles

26397REF1.DWG

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Nicolet (Nicolet 2)	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Paroisse de Saint-Édouard-de-Gentilly	**Droits :**	2024-06-14 10:57
Lot :	898	**Radiations :**	2024-05-29 15:13
Date d'établissement :	2004-10-19 09:00		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Partie de ce lot remplace le(s) lot(s) 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 447 et 448 et une partie du (des) lot(s) 437, 438, 446, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455 et 456.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2004-11-23	11 889 086	Hypothèque	Créancier Débiteur	Financement Agricole Canada 9128-1360 Québec Inc.	1 000 000,00 $	6 001 341	T 12 713 057
2004-11-23	11 889 088	Vente	Vendeur Acheteur	Énergie Atomique du Canada Limitée/Atomic Energy of Canada Limited 9128-1360 Québec Inc.	1 000 000,00 $ Payé		
2005-08-22	12 612 298	Hypothèque	Créancier Débiteur	BANQUE NATIONALE DU CANADA 9152-8604 Québec inc.	800 575,00 $	6 003 689	
2005-08-25	12 623 427	Vente	Vendeur Acheteur	9128-1360 QUÉBEC INC. 9152-8604 QUÉBEC INC.	1 070 000,00 $		
2006-12-06	13 861 873	Cession d'un immeuble Ouvrages	Cédant 2e part	9152-8604 Québec Inc. Ville de Bécancour			
2006-12-06	13 861 873	Servitude	Cédant Cessionnaire	9152-8604 Québec Inc. Ville de Bécancour			
~~2008-08-04~~	~~15 470 094~~	~~Cession d'un immeuble~~	~~Cédant~~ ~~Cessionnaire~~	~~9152-8604 QUÉBEC INC.~~ ~~9158-7909 QUÉBEC INC.~~	–	–	–
	Inscription 15 470 094 du 2008-08-04 raturée et modifiée le 2008-08-07 à 15:55						
2008-08-04	15 470 094	Cession d'un immeuble	Cédant Cessionnaire	9152-8604 QUÉBEC INC. 9156-7909 QUÉBEC INC.			
	Inscription 15 470 094 du 2008-08-04 modifiée le 2008-08-07 à 15:55 (Parties)						
2008-08-07	Inscription 15 470 094 du 2008-08-04 modifiée à 15:55						
2008-12-09	15 824 321	Vente	Vendeur Acheteur	9156-7909 QUÉBEC INC. FERME HURLIMANN S.E.N.C.	1 066 853,00 $		

Index des immeubles - Section informatisée

2009-09-08	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.
2009-09-18	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 3 540 190 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)

Mention de radiation - Section informatisée

	Radiations	Mention
T	12 713 057	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 11 889 086 est supprimée.

Od-9410

PLAN REMPLACÉ

Conformément aux dispositions de l'article 21.4 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c.C-1), une nouvelle version numérique a été produite et est certifiée conforme à l'original.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Québec, le 3 octobre 2011

SIGNÉ : GUILLAUME DEVOSTA.-G.

pour le ministre

PLAN OFFICIEL
DE LA PAROISSE DE
St EDOUARD DE GENTILLY
COMTÉ DE NICOLET

Plan Reconstitué
Ce plan est certifié équivalent à l'original en vertu des dispositions de l'article 21.4 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c.C-1).
Ministère des Ressources Naturelles du Québec
Charlesbourg, le 21 mai 1997
pour le ministre

Echelle d'arpents
0 5 10 15 20 25

Bureau du Cadastre
Trois-Rivières, 22 août 1872.
"Signé," G.A. BOURGEOIS
Directeur.
"Signé," Ls. O.A. ARCAND
Géomètre.

Fait en conformité des dispositions du Chapitre 37 des Statuts refondus du Bas-Canada et de l'Acte 27 et 28 Vict. Chap. 40.
Département des Terres de la Couronne.
Québec, 30 août 1873.
"Signé," E.E. TACHÉ
Assist. Commissaire des Terres de la Couronne.

PLAN RECONSTITUE A ECHELLE RÉDUITE

Conformément aux dispositions de l'article 21.4 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c.C-1), ce plan à échelle réduite est certifié équivalent à l'original. Son échelle correspond à **70 %** de l'échelle originale.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Québec, le 25 novembre 2006

pour le ministre

[1] Un facteur de conversion de **1,43** doit être appliqué pour obtenir une estimation de la longueur de tout segment lorsqu'une règle graphique à l'échelle originale du plan est utilisée.

"Comparé"
(Québec, 21 septembre 1917)
" 16 Sept. 1937

Les lots Nos. 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791 et la demi Sud-Ouest du lot No. 784 sont annulés; le No. 792 est amendé et un chemin public est ajouté en vertu des dispositions des articles 2174 et 2174a du Code Civil.
Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.
Québec, 24 février 1917. d.17-153
"Signé," S. DUFAULT
Sous-Ministre

Le lot de terre figuré ci-dessus sous le No. 8-a a été omis et les lots figurés aussi ci-dessus sous les Numéros 4, 8, 9, 10, 12, 28, 563, 564, 565, 566, 567 et 568 n'ont pas été représentés correctement sur le Plan Officiel lors de sa confection. Ils sont tous portés aujourd'hui correctement sur le dit Plan conformément aux dispositions de l'Article 2174 du Code Civil.
Département des Terres de la Couronne.
Québec, 30 juin 1874.
"Signé," P. FORTIN
Commissaire des Terres de la Couronne.

Les lots de Terres figurés ci-dessus sous les Numéros 151, 152, 489 et 490 n'ont pas été représentés correctement sur le Plan Officiel. Ils sont portés correctement aujourd'hui sur le dit Plan conformément aux dispositions de l'Article 2174 du Code Civil.
Département des Terres de la Couronne.
Québec, 1er juillet 1874.
"Signé," P. FORTIN
Commissaire des Terres de la Couronne.

PAROISSE DE STE MARIE DE BLANDFORD — STE GERTRUDE — PAROISSE DE STE PIERRE DE LES BECQUETS — PAROISSE DE STE GERTRUDE

5ÈME CONCESSION — 4ÈME CONCESSION — 3ÈME CONCESSION — 2ÈME CONCESSION — 1ÈRE CONCESSION

6ÈME CONCESSION — CÔTÉ N.E. — CÔTÉ S.O.

Voir rénovation cadastrale déposée.
La date et la signature du Ministre apparaissent au plan cadastral de rénovation.
Dossier : 1108640

Voir rénovation cadastrale déposée le **16 septembre 2009.**
Dossier : 796308

Voir rénovation cadastrale déposée le **29 janvier 2008.**
Dossier : 796307

Les lots compris dans le hachuré pointillé sont annulés et remplacés en rouge par le No. 792 ci-dessus.

Route du 5ième Rang — Route du 4ième Rang — Route du 3ième Rang — Route d'en-bas — Route de l'Église — Route du Domaine — Route de Sainte Rose

Rivière aux Orignaux — Rivière aux Glaises — Rivière du Moulin — Petit Bras — Grand Bras — Rivière Gentilly — Rivière la Gentilly Sud Ouest — Rivière la Gentilly Sud — Rivière la Gentilly — Ruisseau Ferland — Ruisseau Fortier

FLEUVE ST. LAURENT

RANG DES TERRES DE TRAVERS — RIV. GENTILLY — RANG DE LA RIV. GENTILLY — RANG DE LA RIV. GENTILLY S.O. — GENTILLY — HAUT DE LA RIVIÈRE

CHEMIN DU 1ER RANG — CHEMIN DES TERRES DE TRAVERS — VIEUX CHEMIN

Ste Gertrude — Ste Marie — Blandford — Gentilly — Les Becquets — St Pierre — St Laurent

Les Nos. 48, 49 et 50 corrigés en vertu de l'article 2174 du code civil.
Département des Terres de la Couronne.
Québec, 12 juillet 1875.
"Signé," H.G. MALHIOT
Commissaire des Terres de la Couronne.

PLAN DU VILLAGE DE GENTILLY
Echelle de pieds Français.
400 200 0 200 400 600

LÉGENDE: SAINT-EDOUARD-DE-GENTILLY.

Comté et Diocèse de Nicolet. Bureau de poste "Gentilly". Erection canonique 30 octobre 1678.- Erection civile 3 mars 1722. Voir Mandements des Evêques de Québec, volume 1, page 389 et Edits et Ordonnances, volume 1, page 454. Erection canonique de la paroisse civile 4 juin 1825. Erection civile, 13 janvier 1835. Confirmée par proclamation du 18 juin 1845, voir Gazette du Canada, page 1871.- Pour description, etc., voir Deschamps, pages 695 et 1216.- Village de Gentilly érigé en 1900, voir Gazette Officielle" page 901.- Cadastre mis en vigueur le 15 juillet 1873.

AVERTISSEMENT Plan reconstitué à échelle réduite. Voir le certificat de reconstitution pour connaître le facteur de réduction.

AVERTISSEMENT Plan reconstitué à échelle réduite. Voir le certificat de reconstitution pour connaître le facteur de réduction.

Od-9410

Index des immeubles

MESSAGE

Le 1988-06-24 intégré à la CF de Nicolet - De 1900-05-01 à 1988-06-24 voir la CF de Nicolet 1 (Bécancour) pour référence aux actes - Avant 1900-05-01 voir CF de Nicolet 1 (Bécancour) - CF d'origine : Nicolet (chef-lieu Bécancour).

Circonscription foncière :	Nicolet (Nicolet 2)	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Paroisse de Saint-Édouard-de-Gentilly	**Droits :**	2024-06-14 12:00
Lot :	455	**Radiations :**	2024-05-29 15:13
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-08-19						
2002-08-27	10 082 780	Avis de faillite	Syndic	Richter & Associés Inc. à la faillite de Dominion Metal&Refining Works Ltd	Réf. : 10 082 508		
2002-08-27	10 082 508	Certificat de cession et de nomination	Syndic Failli	Richter & Associés Inc. Dominion Metal & Refining Works Ltd.			
2002-09-18	10 097 930	Vente	Vendeur Acheteur	Richter & Associés Inc. Syndic à la faillite de Dominion Met.& Ref.Works LTD. Atomic Energy of Canada Limited	2 000 000,00 $ comptant		
2003-06-10	10 474 799	Vente	Vendeur Acheteur	Énergie Atomique du Canada Limitée/Atomic Energy of Canada Limited Ville de Bécancour	100,00 $ payé		
2004-04-06	À 09:00.Partie de ce lot est remplacée, voir lot(s) 903. Voir plan(s) : 3423						
2004-10-19	À 09:00.Partie de ce lot est remplacée, voir lot(s) 898 et 899. Voir plan(s) : 3448						
2005-04-07	12 196 497	Hypothèque	Créancier	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS LES ESTACADES	800 000,00 $	6 005 179	T 14 404 731

			Débiteur	4186036 CANADA INC.			
2005-04-11	12 203 282	Vente	Vendeur Acquéreur	ATOMIC ENERGY OF CANADA LIMITED 4186036 CANADA INC.	1 075 000,00 $ Payé		
2005-04-11	12 203 282	Servitude	1re part 2e part	ATOMIC ENERGY OF CANADA LIMITED 4186036 CANADA INC.			
2005-11-18	12 860 641	Hypothèque	Créancier Débiteur	CAISSE DESJARDINS LES ESTACADES PARC INDUSTRIEL LAPRADE INC.	100 000,00 $	6 005 179	T 14 404 731
2005-11-25	12 879 671	Avis de changement de nom	Ancien nom Nouveau nom	4186036 Canada inc. Parc Industriel Laprade inc.	Réf. : 12 203 282		
2007-06-15	14 342 904	Vente	Vendeur Acquéreur	PARC INDUSTRIEL LAPRADE INC. CONPOREC INC.	2 810 000,00 $		
2007-06-15	14 342 904	Hypothèque	Créancier Débiteur	PARC INDUSTRIEL LAPRADE INC. CONPOREC INC.	1 200 000,00 $	6 343 278	T 16 278 768
~~2007-06-15~~	~~14 342 904~~	~~Droit de résolution~~	~~Vendeur~~ ~~Acheteur~~	~~PARC INDUSTRIEL LAPRADE INC.~~ ~~CONPOREC INC.~~	-	-	-
	Inscription 14 342 904 du 2007-06-15 raturée et modifiée le 2015-10-01 à 16:22						
2007-06-15	14 342 904	Droit de résolution	Vendeur Acheteur	PARC INDUSTRIEL LAPRADE INC. CONPOREC INC.			T 16 278 768
	Inscription 14 342 904 du 2007-06-15 modifiée le 2015-10-01 à 16:22						
2007-11-27	14 812 419	Hypothèque légale (construction)	Créancier Propriétaire	LES CONSULTANTS MARIO COSSETTE INC. CONPOREC INC.	158 612,30 $	6 377 465	T 14 859 461
2008-08-08	15 483 536	Préavis d'exercice - Prise en paiement	Créancier Débiteur	PARC INDUSTRIEL LAPRADE INC. CONPOREC INC.	Réf. : 14 342 904		T 16 278 768
2009-06-01	16 213 085	Hypothèque Universalité d'immeubles	Créancier Débiteur	Banque Nationale du Canada Conporec inc.	2 600 000,00 $	6 003 689	T 22 715 622
2009-09-08	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2009-09-18	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 3 540 188, 3 540 189, 3 540 487 et 3 942 979 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).						

	Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)
2015-10-01	Inscription 14 342 904 du 2007-06-15 modifiée à 16:22

Mention de radiation - Section informatisée

	Radiations	Mention
T	14 404 731	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 12 196 497 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	14 404 731	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 12 860 641 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	16 278 768	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 14 342 904 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	16 278 768	L'inscription du droit de résolution résultant du document ou de la réquisition N° 14 342 904 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	14 859 461	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 14 812 419 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	16 278 768	L'inscription du préavis d'exercice - prise en paiement résultant du document ou de la réquisition N° 15 483 536 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	22 715 622	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition No 16 213 085 est supprimée sur parties des lots 193, 194, 195, 197, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 892 et 893 et sur les lots 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218 tous du cadastre de la Paroisse de Saint-Édouard-de-Gentilly.

Mention de radiation - Section informatisée

Index des immeubles

Section référence : Nicolet (Nicolet 2) - Paroisse de Saint-Édouard-de-Gentilly - 455

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			

Paroisse de Saint-Édouard de Gentilly

Index aux immeubles
2002475488

No 455

Index aux Immeubles de [redacted] le Con

Date de l'Enregistrement			Indication de l'Enregistrement				Nature de l'Acte	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, etc., etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, etc., etc.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT	Transports Noms des Cessionnaires	Montants transportés		Radiations	
Année	Mois	Jour	No.	Reg.	Vol.	Page						$	cts.	Partielles	Totales
1934	juillet	6	59139	B	80	489	Obligation	Irénée Baril	Dieudonné Hould	Montant $900.00 avec intérêt à 6% —					23688
1938	Sept.	22	61532	B	84	789	Certificat	Le Percepteur rl. succ.	Dieudonné Hould	Lots de droits —					
1938	Sept.	22	61533	B	84	789	Testament	Dieudonné Hould	André Hould	Légués, unis en propriété, Alphonsine Tantard légataire, jouissance usufruitière, testr. —					
1938	Sept.	22	61534	B	84	791	Déclaration	Alphonsine Tantard	Dieudonné Hould	Décédé à Gentilly, le 3 sept. 1938. —					
1938	Sept.	22	61535	B	84	791	Donation	Alphonsine Tantard	André Hould —	moyennant des charges et obligations, entre la donatrice —				25016	28439 & 25016
1948	mars		67268	B	95		Vente	André Hould	Sa Majesté le Roi	Prop. $ 407.20 Frais —					
1948	oct	2	67831	B	97		Servitude	The Shawinigan W. & P. Co.	André Hould	Considération $1.00 payé —				35828	
1949	juin	20	68347	B	98		Hyp. supp.	Montreal Trust Co.	The Shaw. W. & P. Co.	Montant $ 200,000.00 et int. 6% —					39509
1968	Mars	12	84074	"	154		Testament	André Hould							
"	"	4	84075	"	"		Adeus	Jules Bellefeuille	André Hould	décédé le 18 janvier 1968.					
"	"	"	84076	"	"		Test	Jules Bellefeuille à ses	" "	acces.					
1969	Avril	28	85306				Vente	Mme André Hould à Roch Hould		$900 payés					
1970	Mai	26	86744	-	-		Bail	" " "	Roch Hould	Vue document					
1974	août	30	92648				Avis pr.	Ministère des Travaux publics		sous réserve.					
"	"	"	92644				" "	" " " "		" "					
"	Nov	4	92995				Cert. d'avis	" " " "	de 92648-49	—					
1975	janv.	17	93279				Corr. Avis Expro.	Ministère des Travaux Publics		Re: 92648 et al.					
1976	fév	6	95231				Affect.	Cité de Gentilly à Commission de Contrôle		—					
UNE PARTIE DE CE LOT EST REMPLACÉE (893) le 96-04-04 à 09h00 Plan 2549 F.M.															
1998	05	25	154122				Vente	Atomic Energy of Canada Ltd	Dominion Metal & Refining Works Ltd.	1ère cpt					
1998	05	25	154123				Servitude	Energie Atomique du Canada Ltée	Ouvrage de raffinage de Métaux Dominion Ltée	passage ...					
1998	05	25	154124				Servitude	Energie Atomique du Canada Ltée	Ouvrage de raffinage de Métaux Dominion Ltée						

DIVISION D'ENREGISTREMENT
DE NICOLET
(Bureau situé à Bécancour)

No. 455

Deux Cent Vingt-huitième

Paroisse de Saint-Édouard de Gentilly

NOMS DES PARTIES.		Enregistrement de l'Acte.				Enregistrement de l'Avis.				REMARQUES.
		Reg.	Vol.	Page	No.	Reg.	Vol.	Page	No.	
Hector Billy à J. B. Décilets		B	26	491	14820	A.M.	1	115	195	
Jos. Marien & Marie Marien & Les. Langue		B	28		16354					
Jos. Marien & al. héritiers de Chs. B. Marien		"	"		16356					
François Langue à Charles Comeau		"	32	890	19,876.					
Le même à Didace Verville		"	33	535	20375					
Le même à François Cushing		"	"	886	20,650.					
Le même à François Hamel		B	34	253	20975					
François Langue à Eugène Houle		B	34	348	21608					
Fcs. Langue à Nazaire Boisson		B	35	502	22356.					
Le même à Ludger Brunelle		B	35	687	22580					
François Langue ux & Henry E. Fontaine & al	vente	B	36	934	23983					
Henry Eugène Fontaine & Ducondonné Gould	"	B	54	698	42008					

SUITE AU BUREAU DE LA
DIVISION DE NICOLET # 1
(Bécancour)
(63 Victoria, c.8, procl. 1900-05-01)

Index aux immeubles
2002474681

Index des immeubles

MESSAGE

Le 1988-06-24 intégré à la CF de Nicolet - De 1900-05-01 à 1988-06-24 voir la CF de Nicolet 1 (Bécancour) pour référence aux actes - Avant 1900-05-01 voir CF de Nicolet 1 (Bécancour) - CF d'origine : Nicolet (chef-lieu Bécancour).

Circonscription foncière :	Nicolet (Nicolet 2)	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Paroisse de Saint-Édouard-de-Gentilly	**Droits :**	2024-06-14 14:42
Lot :	456	**Radiations :**	2024-05-29 15:13
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-08-19						
2002-08-27	10 082 780	Avis de faillite	Syndic	Richter & Associés Inc. à la faillite de Dominion Metal&Refining Works Ltd	Réf. : 10 082 508		
2002-08-27	10 082 508	Certificat de cession et de nomination	Syndic Failli	Richter & Associés Inc. Dominion Metal & Refining Works Ltd.			
2002-09-18	10 097 930	Vente	Vendeur Acheteur	Richter & Associés Inc. Syndic à la faillite de Dominion Met.& Ref.Works LTD. Atomic Energy of Canada Limited	2 000 000,00 $ comptant		
2004-04-06	À 09:00.Partie de ce lot est remplacée, voir lot(s) 903. Voir plan(s) : 3423						
2004-10-19	À 09:00.Partie de ce lot est remplacée, voir lot(s) 898 et 899. Voir plan(s) : 3448						
2005-04-07	12 196 497	Hypothèque	Créancier Débiteur	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS LES ESTACADES 4186036 CANADA INC.	800 000,00 $	6 005 179	T 14 404 731
2005-04-11	12 203 282	Vente	Vendeur Acquéreur	ATOMIC ENERGY OF CANADA LIMITED 4186036 CANADA INC.	1 075 000,00 $ Payé		

2005-04-11	12 203 282	Servitude	1re part 2e part	ATOMIC ENERGY OF CANADA LIMITED 4186036 CANADA INC.			
2005-11-18	12 860 641	Hypothèque	Créancier Débiteur	CAISSE DESJARDINS LES ESTACADES PARC INDUSTRIEL LAPRADE INC.	100 000,00 $	6 005 179	T 14 404 731
2005-11-25	12 879 671	Avis de changement de nom	Ancien nom Nouveau nom	4186036 Canada inc. Parc Industriel Laprade inc.	Réf. : 12 203 282		
2007-06-15	14 342 904	Vente	Vendeur Acquéreur	PARC INDUSTRIEL LAPRADE INC. CONPOREC INC.	2 810 000,00 $		
2007-06-15	14 342 904	Hypothèque	Créancier Débiteur	PARC INDUSTRIEL LAPRADE INC. CONPOREC INC.	1 200 000,00 $	6 343 278	T 16 278 768
~~2007-06-15~~	~~14 342 904~~	~~Droit de résolution~~	~~Vendeur~~ ~~Acheteur~~	~~PARC INDUSTRIEL LAPRADE INC.~~ ~~CONPOREC INC.~~	-	-	-
	Inscription 14 342 904 du 2007-06-15 raturée et modifiée le 2015-10-01 à 16:22						
2007-06-15	14 342 904	Droit de résolution	Vendeur Acheteur	PARC INDUSTRIEL LAPRADE INC. CONPOREC INC.			T 16 278 768
	Inscription 14 342 904 du 2007-06-15 modifiée le 2015-10-01 à 16:22						
2007-11-27	14 812 419	Hypothèque légale (construction)	Créancier Propriétaire	LES CONSULTANTS MARIO COSSETTE INC. CONPOREC INC.	158 612,30 $	6 377 465	T 14 859 461
2008-08-08	15 483 536	Préavis d'exercice - Prise en paiement	Créancier Débiteur	PARC INDUSTRIEL LAPRADE INC. CONPOREC INC.	Réf. : 14 342 904		T 16 278 768
2009-06-01	16 213 085	Hypothèque Universalité d'immeubles	Créancier Débiteur	Banque Nationale du Canada Conporec inc.	2 600 000,00 $	6 003 689	T 22 715 622
2009-09-08	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2009-09-18	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 3 540 188, 3 942 979 et 4 344 644 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						
2015-10-01	Inscription 14 342 904 du 2007-06-15 modifiée à 16:22						

Mention de radiation - Section informatisée

	Radiations	Mention
T	14 404 731	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 12 196 497 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	14 404 731	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 12 860 641 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	16 278 768	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 14 342 904 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	16 278 768	L'inscription du droit de résolution résultant du document ou de la réquisition N° 14 342 904 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	14 859 461	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 14 812 419 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	16 278 768	L'inscription du préavis d'exercice - prise en paiement résultant du document ou de la réquisition N° 15 483 536 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	22 715 622	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition No 16 213 085 est supprimée sur parties des lots 193, 194, 195, 197, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 892 et 893 et sur les lots 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218 tous du cadastre de la Paroisse de Saint-Édouard-de-Gentilly.

Mention de radiation - Section informatisée

Index des immeubles

Section référence : Nicolet (Nicolet 2) - Paroisse de Saint-Édouard-de-Gentilly - 456

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			

Paroisse de Saint-Édouard de Gentilly

No 456

Index aux Immeubles de [redacted] le Comté de [redacted]

Index aux immeubles
2002475489

Date de l'Enregistrement Année	Mois	Jour	Indication de l'Enregistrement No.	Reg.	Vol.	Page	Nature de l'Acte	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, etc., etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, etc., etc.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT	Transports Noms des Cessionnaires	Montants transportés $	cts.	Radiations Partielles	Totales
1922	mai	24	52984	B	70	336	Hypothèque	Georges Brunelle et autres	Cercle de Lapointe	Montant $1900. avec intérêt à 5%.					20488
1928	Dec.	10	56347	B	76	141	Servitude	Amile Lapointe	Rte Bell Telephone	Semestrielle pour $500 payées.					
1930	Mars	14	56942	B	77	84	Servitude	Amile Lapointe	Electric Services Corp.	" 6% "				35828	
1932	Jan.	7	57824	B	78	276	Vente	Electric Power Corp.	Rte Shawinigan W.P.Co.	Prêt $1.00 + Valable. Considérations					
1932	Jan.	5	3 R.P.		1	8	Mémoire	of Above Supp. Enregd							39509
1932	Avril	11	57938	B	78	317	Vente	Amile Lapointe	Julien Lapointe						25017
1932	Avril	11	57938	B	78	319	Obligation	Albert Champagne	Julien Lapointe						
1938	Nov.	3	61608	B	85	124	Vente	Julien Lapointe	Elphège Arsenault	Prix $4500.00 dont $3500.00 payées; bal. payable à Albert Champagne	François Xavier Lapointe 1940. ac				25017
1948	Mars	18	67269	B	95		Vente	Elphège Arsenault	Sa Majesté le Roi	Prix: $ 2661.60 ~~payé~~ $291.60 payées; bal. dues.	François Xavier Lapointe 1940. ac				25017
1948	Avril	5	67308	B	95	351	Déc. Dcès	Omer Lemaire	Cécile Deslisle	Décédé le 15 Septembre 1940					
1948	Avril	5	67209	B	95	352	Cautionnt	Le Receveur	Cécile Deslisle	Aucun droit exigible.					
1948	Avril	12	67334	B	95		Vente	Omer Lemaire	Sa Majesté le Roi	Avs $436.50 payé.					
1948	Mai	17	67440	D			Vente	Louis Lemaire	Sa Majesté le Roi	Chirp: $80.34 payé —					
1948	Août	9	67647	B	97		Testament	Omer Lemaire	Wilfrid Lemaire	Son légataire universel.					
1948	août	9	67648	B	97		Déclaration	Wilfrid Lemaire	Omer Lemaire	Décédé le 3 juillet 1948.					
1948	août	9	67649	B	97		Cautionnt	Le Receveur	Omer Lemaire	Pas de droits exigibles.					
1948	oct.	2	67817	B	97		Servitude	The Shaw. Water Power Co.	Elphège Arsenault	Considération: $1.01 payé —				35828	
1949	Juin	20	68347	B	98		Supp. acpt	Montreal Trust Co.	The Shaw. W. P. Co.	Montant $200,000.00 avec 6%.					39509
1957	Juin	26	69717	B	101		Supp à l'acte de vente chemin forcage	Le Juge Gérant		Em 1896 (Voir l'acte)					
1964	Avril	4	79405	B	134		Vente	Elphège Arsenault	Emile Hanson	Prix: $ 20,000.00 payé					
1968	Jan	26	83992	-	154		Cautionnt	Le Receveur	sur Cession Deslisle	acpt.					
1972	Jan	27	88784				testament	Cesaire Deslisle	Omer Grasseau	a lieu avant 67308.					
1974	Août	30	92648				Avis appro	Ministère des Travaux Publics		Succ Lemaire.					
"	"	"	92649				" "	" " "							
"	Nov	4	92995				Amendmt	" " "	92688-44						
1975	Janv.	17	93279				Conf. Avis Appro.	ministère des ~~Transports~~ Travaux Publics		Re: 92648 et al.					
1976	Jan	6	95231				Cession	Couronne à Succ Alexandre Lemaire							
UNE PARTIE DE CE LOT EST REMPLACÉE (892) le 96-04-04 à 09h00 Plan 2548 F. M.															
UNE PARTIE DE CE LOT EST REMPLACÉE (893) le 96-04-04 à 9h00 Plan 2549 F. M.															
1998	05	25	154122				Vente	Atomic Energy of Canada Ltd	Dominion Metal & Refining Works Ltd		1 & cpt				
1998	05	25	154123				Servitude	Energie Atomique du Canada Ltée	Ouvrage de raffinage de Métaux Dominion Ltée		Passage				
1998	05	25	154124				Servitude	Energie Atomique du Canada Ltée	Ouvrage de raffinage de Métaux Dominion Ltée						

Paroisse de Saint-Édouard de Gentilly

DIVISION D'ENREGISTREMENT
DE NICOLET
(Bureau situé à Bécancour)

No 456

NOMS DES PARTIES.		Enregistrement de l'Acte.				Enregistrement de l'Avis.				REMARQUE
		Reg.	Vol.	Page	No.	Reg.	Vol.	Page	No.	
N. Lepine et Achille Genest et Hector Lepine		B	26	33	14810					
Achille G. Labarre à Alphonse Durand, vente	½ ind.	"	27	598	16028					
Achille Genest dit Labarre & Mope Genest dit Labarre	Echange	B	37	278	24384					
Ludger G. dit Labarre & Rose Anna D. dit Lemire (ne & ux & autre)	Quant. à tout	B	37	558	24711					
Ludger G. Labarre & Crédit foncier fr. Canadien & al; (Marie G. dit Labarre & ux)	partie	B	43	71	30471					
Ludger G. Labarre & Crédit foncier fr. Canadien & al;	"	B	43	442	30933					10601
Jos. Ludger Genest & Albert Rousselle	"	B	43	532	31068					
Albert Rousselle à Vve Fxs. Rousselle	"	B	43	758	31304					
Ludger Genest & Calixte Michel & al;	"	B	47	617	35351					
Rose Anna Lepine-Genest & Basile Morin & al;	Vente	B	47	619	35352					
Calixte Michel à Ovide Levasseur	Don. ½	B	50	772	38489					
Alphonse Durand à Delphine Trottier	½ + ½ ap.	B	52	894	40533	B	52	893	40534	
Basile Morin et ux à Aurèle Lapointe	Vente	B	52	931	40579					
Vve Alphonse Durand à David Durand	Don	B	58	625	45491					

SUITE AU BUREAU DE LA
DIVISION DE NICOLET # 1
(Bécancour)
(63 Victoria, c.8, procl. 1900-05-01)

Index aux immeubles
2002474682

LCL | Génie, environnement & développement durable

ANNEXE 3

DOCUMENTS DE RECHERCHE

Thibault Poutier

De: Accès à l'information - Centre-du-Québec <dr17acces@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 4 juin 2024 11:17
À: Thibault Poutier
Objet: RE: 200869215_Demande d'accès à l'information - ENV-2877-7525
Pièces jointes: Avis de recours_2020.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

[AVERTISSEMENT] COURRIEL EXTERNE [!]
NE CLIQUEZ PAS sur les liens ou les pièces jointes, sauf si vous reconnaissez l'expéditeur et savez que le contenu est sûr.

V/Réf. : ENV-2877-7275

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 28 mai 2024, concernant la Ferme Hurlimann à Bécancour.

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau du Centre-du-Québec /AML
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca



De : Thibault Poutier <thibault@lclenvironnement.com>
Envoyé : 28 mai 2024 15:41

À : Accès à l'information - Centre-du-Québec <dr17acces@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : 200869215_Demande d'accès à l'information - ENV-2877-7525

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Veuillez trouver en pièce jointe les documents relatifs à une demande d'accès à l'information.

Je vous invite à communiquer avec moi pour toutes questions.

Bonne journée,

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

CENTRE-DU-QUÉBEC

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 5934 **NO LIEU :** 52704442 **ANCIEN NO GTC :**

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Laboratoires Nucléaires Canadiens limité (Gentilly1)

NOM DE LA FICHE GTC : Gentilly 1

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Parapublic

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s) : Sol

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE	MUNICIPALITÉ	MRC	CODE POSTAL
4900, boulevard Bécancour Bécancour (Québec)	Bécancour	Bécancour	G9H 3X3

LOCALISATION CADASTRALE

LOT	RANG, CONCESSION ...	CADASTRE
195		Saint-Édouard-de-Gentilly, Paroisse de
899		Saint-Édouard-de-Gentilly, Paroisse de
P-139	rang Première Concession	Saint-Édouard-de-Gentilly, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

3295171 3685136

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE :

LONGITUDE :

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE	MUNICIPALITÉ	CODE POSTAL
4160, boul. Bécancour	Bécancour	

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX		35	
TRAITÉS / EXCAVÉS		35	
RÉSIDUELS (*)		0	

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² :

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : 53

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : > C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE : ☐

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS	EAU SOUTERRAINE
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE ☐ Aucune ☐ Présente ☐ Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI ☐ Aucun ☐ En cours ☐ Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE ☐

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

CENTRE-DU-QUÉBEC

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 5934 **NO LIEU :** 52704442 **ANCIEN NO GTC :**

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ☐
ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS ☐
GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE ☐
SOUS ENQUÊTE ☐
RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL ☐
ANNÉE D'OUVERTURE : 2002
ANNÉE DE FERMETURE : 2004
NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	☐	☐	☑ 2002
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	☐	☐	☑ 2002
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		☐	☐

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION
Bioventilation

IN SITU
☐

RESPONSABLES DU DOSSIER
Gaudette, Gilles
Trudel, Louise

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT
AVANT TRAITEMENT **APRÈS TRAITEMENT**

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN
ÉCHEC AU TRAITEMENT: ☐
DÉBUT RÉEL :
FIN RÉELLE :
DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISEÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

Fuite d'huile diélectrique contenue dans deux transformateur électrique à proximité des aires d'entreposage. L'eau souterraine n'a pas été encontrée lors des travaux.

DATE DE CRÉATION : 2004-01-19
DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2004-01-20
DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2024-07-19



opta
INTELLIGENCE INFORMATIONNELLE

enviroscan







Opta Intelligence
Informationnelle

Tél. : 1 877 244 9437
Site Web : optaintel.ca
Dominique

Adresse du site :

Bécancour QC Canada

No de projet :

Numéro de Projet: ENV28777525

No de commande Opta :

144939

Demandé par :
Thibault Poutier
LCL Environnement

Date d'achèvement :

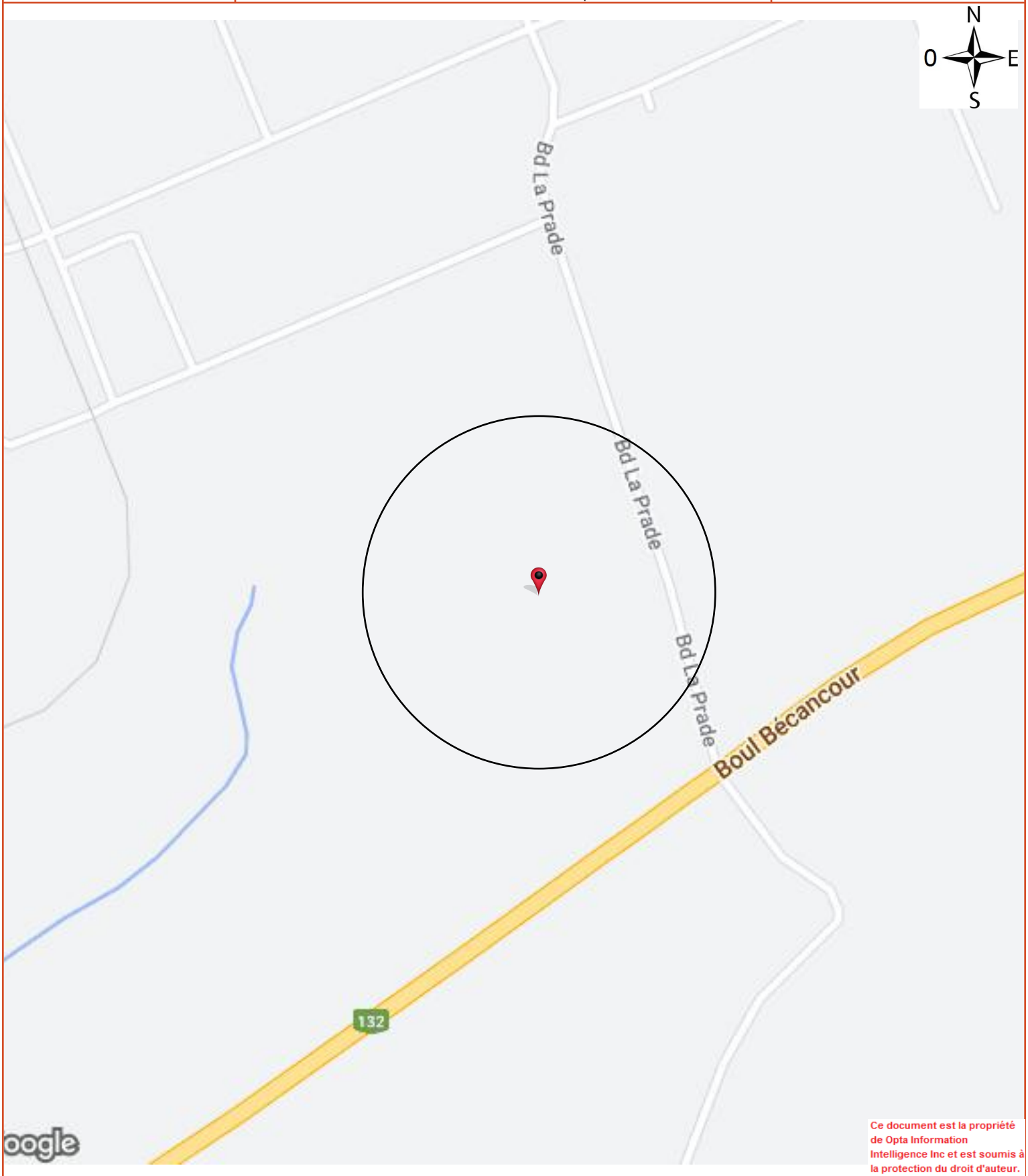
5/29/2024 1:28:09 PM

Rapport ENVIROSCAN

Zone de Recherche: Bécancour QC Canada

Demandé par:
Thibault Poutier
Date complèté: 05/29/2024 13:28:09

enviroscan
OPTA INTELLIGENCE INFORMATIONNELLE



Ce document est la propriété de Opta Information Intelligence Inc et est soumis à la protection du droit d'auteur. S'il vous plaît voir les Termes au début de ce document

Opta Services environnementaux Rapport d'antécédents du risque relatif à l'environnement (HEIRS)

Modalités

Rapport

Les documents (ci-après appelés les « documents ») qui doivent être publiés dans le cadre du rapport (ci-après appelé le « rapport ») qui doit être livré à l'acheteur comme décrit ci-dessus sont des documents qui figurent dans les dossiers d'Opta concernant la propriété décrite (ci-après appelée la « propriété »). Opta ne fait ni assertion ni garantie concernant les documents, y compris, notamment, en ce qui concerne leur exhaustivité, leur exactitude ou leur utilité, et elle n'affirme ni ne garantit qu'il s'agit des seuls plans et rapports préparés à l'égard de la propriété. Les documents sont à jour à la date qui y figure. Toute interprétation des documents, le cas échéant, est faite par déduction fondée sur l'information qui est apparente et évidente au recto des documents seulement. Opta n'affirme ni ne garantit que des interprétations autres que celles mentionnées n'existent pas provenant d'autres sources. Le rapport est préparé uniquement pour l'acheteur des services, comme susmentionné.

Avis de non-responsabilité

Opta dénie toute responsabilité pour des pertes ou des dommages, quels qu'ils soient, qu'ils soient consécutifs ou autres, quelle que soit la façon dont ils ont été causés, engagés ou subis, qui découlent directement ou indirectement des services (lesquels comprennent, notamment, la préparation du rapport prévu aux présentes), y compris, notamment, les pertes ou les dommages découlant directement ou indirectement de toute rupture de contrat, fondamentale ou autre, de la créance donnée aux rapports d'Opta ou de tout acte délictueux ou omission par les agents, les employés ou les représentants d'Opta.

Intégralité de l'entente

Les parties aux présentes conviennent d'être liés par les modalités des présentes. Le formulaire de demande constitue l'intégralité de l'entente entre les parties concernant le sujet des présentes et il remplace la totalité des ententes, des négociations et des discussions antérieures ou contemporaines, qu'elles soient verbales ou écrites, et il n'existe ni assertion, ni garantie, ni autre entente entre les parties concernant le sujet des présentes autres que celles qui font spécifiquement partie des présentes. Aucun supplément, aucune modification, aucune renonciation et aucune résiliation de la demande ne sont contraignants, sauf s'ils sont confirmés par écrit par les parties aux présentes.

Document en vigueur

En cas de conflit ou de contradiction entre les dispositions des présentes et les rapports, les droits et les obligations des parties seront considérés comme étant régis par le formulaire de demande, qui sera le document primordial.

Loi

La présente entente est régie et interprétée conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois du Canada qui s'y appliquent.

Ce document est la propriété de Opta Information Intelligence Inc et est soumis à la protection du droit d'auteur. S'il vous plaît voir les Termes au début de ce document

Rapport ENVIROSCAN

Aucun Document Disponible

Demandé par:
Thibault Poutier
Date complètè: 05/29/2024 13:28:09

OPTA INTELLIGENCE INFORMATIONNELLE

Aucun Document Disponible

Ce document est la propriété de Opta Information Intelligence Inc et est soumis à la protection du droit d'auteur. S'il vous plaît voir les Termes au début de ce document



6 juin 2024

Référence : ENV-2877-7525
Thibault Poutier
thibault@lclenvironnement.com

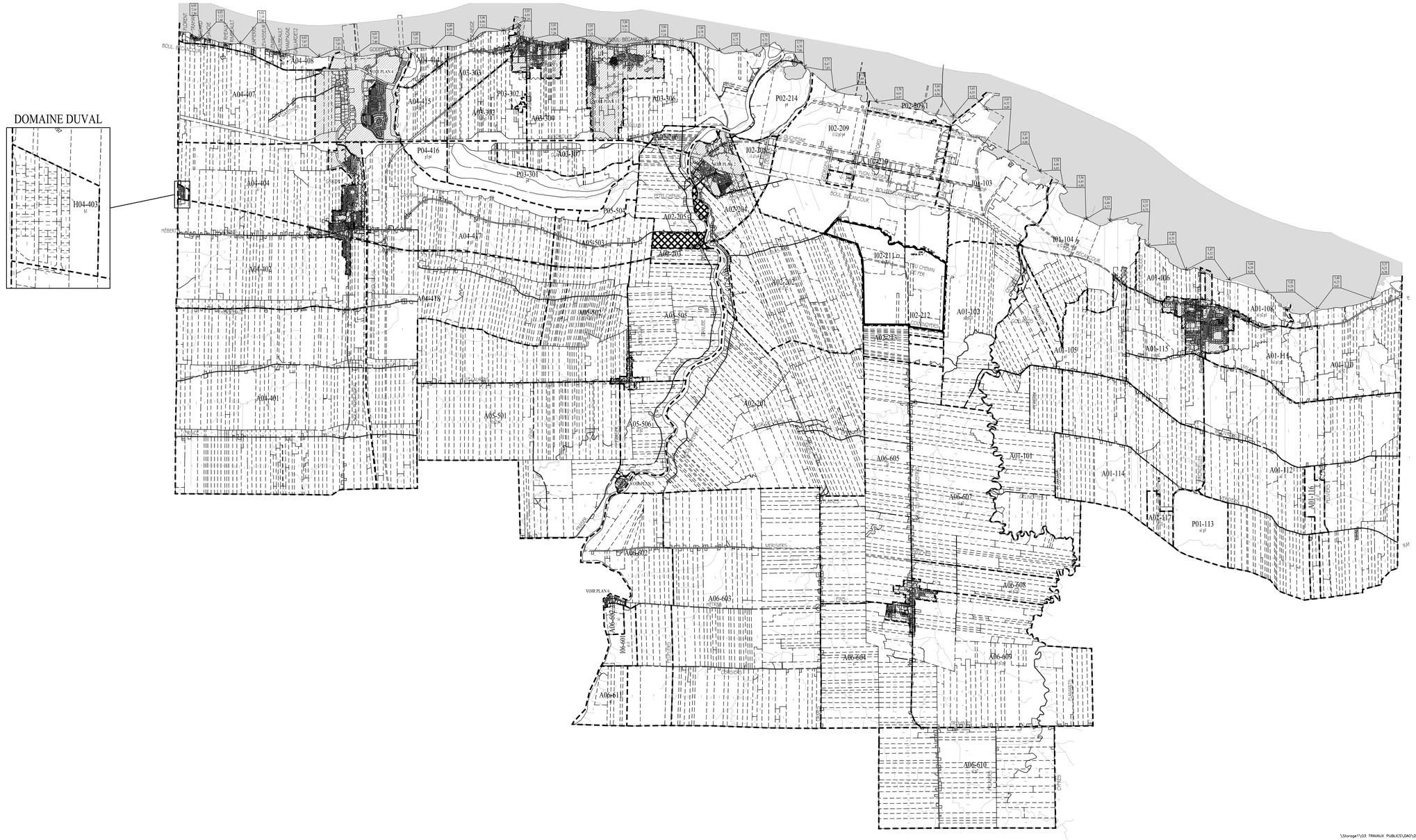
Demande de date d'installation

Adresse	Date d'installation	Date de disjonction
Lot 6 436 063	*	

* Il n'y a jamais eu de branchement à cette ou ces adresse(s).

Service de la Géomatique
Tél : 514 598-3038
Sans frais : 1 877 598-3038

N.B. Les demandes de date d'installation sont traitées dans un délai de10 jours ouvrables suivant leur réception
Veuillez s'il-vous-plaît soumettre une seule adresse civique par demande


DOMAINE DUVAL
H04-403
VOIR PLAN 4
VOIR PLAN 5
VOIR PLAN 6
A04-407
A04-408
A04-415
A04-404
A04-402
A04-418
A04-401
A05-303
A05-302
A03-300
P03-302
P03-301
P03-306
P04-416
A05-307
A05-504
A05-503
A05-505
A05-501
A05-506
A02-206
A02-205
A02-204
A02-203
A02-201
P02-214
P02-209
I02-209
I02-208
I02-210
I01-103
I01-104
I02-211
I02-212
A01-102
A01-105
A01-106
A01-108
A01-115
A01-114
A01-112
A01-110
P01-113
A07-101
A06-605
A06-607
A06-608
A06-603
A06-602
A06-601
A06-604
A06-609
A06-610
A06-61
CHEMIN DES MÉSANGES
CHEMIN DES MERISIERS
CHEMIN DES CHARMES
CHEMIN DES PINSONS
CHEMIN DES ORMES
CHEMIN DES PLAINES
CHEMIN DES CHAUMES
CHEMIN DES PLATEAUX
CHEMIN DES CÔTEAUX
CHEMIN DES CRÊTES
CHEMIN DES VALLONS
CHEMIN DES VERGERS
CHEMIN DES PRÉS
CHEMIN DES CHAMPS
CHEMIN DES CHAMPAGNE
CHEMIN DES CHAMPAGNE
CHEMIN DES CHAMPAGNE

disposition spéciale, il réfère à l'article d'un règlement (zonage, lotissement, construction, affichage) devant s'appliquer dans cette zone.

La lettre qui suit le numéro de l'article réfère au règlement concerné soit L pour lotissement, C pour construction et A pour affichage; l'absence de lettre signifie que l'article réfère au règlement de zonage.

EX.: 5.2.6 - L signifie l'article 5.2.6 du règlement de lotissement;

3.1.4 signifie l'article 3.1.4 du règlement de zonage.

Lorsqu'un chiffre apparaît à la case « Dispositions spéciales », il renvoie à une explication ou une prescription à la case « Notes ».

4.4.2.3.8 Notes

La case « Notes » permet d'indiquer à l'aide d'une référence à un article d'un règlement (zonage, lotissement, construction, affichage) ou par une prescription spéciale, une norme particulière devant s'appliquer.

CHAPITRE 5: NOMENCLATURE DES USAGES

Compte tenu que la municipalité possède un rôle d'évaluation et que ce dernier constitue un outil de gestion et une source d'information importante, la présente nomenclature est basée sur le volume 3-A du Manuel d'évaluation foncière réalisé par le ministère des Affaires municipales qui fait partie intégrante du présent règlement. La nomenclature est basée sur des codes numériques de 2, 3 ou 4 chiffres. Les codes de 2 chiffres incluent les usages codifiés avec 3 et 4 chiffres de la même catégorie, sauf indication contraire. Les codes de 3 chiffres incluent les usages codifiés avec 4 chiffres de la même sous-catégorie, sauf indication contraire. Les usages codifiés avec 4 chiffres excluent les usages des codes ayant 2 et 3 chiffres.

5.1 LE GROUPE « HABITATION » (H)

Le groupe « HABITATION » réunit quatre (4) classes d'usage. Il s'agit des habitations apparentées par leur masse ou leur volume, la densité du peuplement qu'elles représentent et leurs effets sur les services publics.

5.1.1 HABITATION UNIFAMILIALE (h_1)

La classe d'usage « Habitation unifamiliale (h_1) » comprend les habitations ne contenant qu'un seul logement (1000) y compris les chalets (1100), à l'exception des maisons mobiles.

5.1.2 HABITATION BIFAMILIALE ET TRIFAMILIALE (h_2)

La classe d'usage « Habitation bifamiliale et trifamiliale (h_2) » comprend les habitations contenant deux (2) ou trois (3) logements construits sur deux (2) ou trois (3) étages différents et ayant des entrées individuelles, qui peuvent être situées dans un vestibule commun.

5.1.3 **HABITATION MULTIFAMILIALE (h3)**

La classe d'usage « Habitation multifamiliale (h3) » comprend les habitations contenant quatre (4) logements et plus.

(Règlement numéro 1421)

5.1.4 HABITATION MAISON MOBILE (h_4)

La classe d'usage « Habitation maison mobile (h_4) » comprend les habitations maisons mobiles (1211) ne contenant qu'un (1) seul logement.

5.1.5 HABITATION DE TYPE CONDOMINIUM (h_5)

La classe d'usage « Habitation de type condominium (h_5) » comprend des bâtiments en tout conformes à la définition apparaissant à l'article 1.2.6 du règlement.

(Règlement numéro 1029)

5.2 LE GROUPE « COMMERCE » (C)

Le groupe « COMMERCE » réunit cinq (5) classes d'usage apparentées selon leur nature, l'occupation des terrains, l'édification et l'occupation des bâtiments.

5.2.1 COMMERCE DE DÉTAIL ET DE SERVICE (c_1)

Cette classe d'usage réunit les lieux d'affaires qui respectent les exigences suivantes :

a) toutes les opérations sont faites à l'intérieur d'un bâtiment et aucune marchandise n'est remisée ou étalée à l'extérieur à moins de spécification contraire à la grille des usages et normes ou dans le présent règlement;

Constitue une nuisance, l'exercice d'un usage de la classe C_1 qui cause de la fumée (à l'exception des fumées émises par le système de chauffage et les fumoirs tel que définis au règlement concernant les fumoirs numéro 537), de la poussière, de l'odeur, de la chaleur, du gaz, de l'éclat de lumière, de la vibration, du bruit plus intense que **60 dB (A)** de 23 h à 7 h et **65 dB (A)** de 7 h à 23 h ce, aux limites du terrain.
(Règlement numéro 717)

5.2.1.1 Les usages permis

Cette classe d'usage comprend, à moins d'indication contraire à la grille des usages et normes, les lieux d'affaires suivants respectant les exigences précédentes :

a) Ventes de produits alimentaires

- 541 : Vente au détail de produits d'épicerie (avec ou sans boucherie);
- 542 : Vente au détail de la viande et du poisson;
- 5431 : Vente au détail de fruits et de légumes;
- 544 : Vente au détail de bonbons, d'amandes et de confiseries;
- 545 : Vente au détail de produits laitiers;
- 546 : Vente au détail de produits de la boulangerie et de la pâtisserie;
- 547 : Vente au détail de produits naturels;
- 549 : Autres activités de vente au détail de la nourriture;

- 592 : Vente au détail de boissons alcoolisées et d'articles de fabrication.

Note : La fabrication sur place de produits alimentaires est autorisée en autant que la superficie de l'espace de production ne dépasse pas de plus du double la superficie de l'aire de vente.

b) Vente de produits de consommation

- 523 : Vente au détail de peinture, de verre et de papier;
- 524 : Vente au détail de matériel électrique et d'éclairage;
- 5251 : Vente au détail de quincaillerie;
- 5253 : Vente au détail de serrures, de clés et d'accessoires;
- 531 : Vente au détail, magasin à rayon;
- 5331 : Vente au détail, variété de marchandises à prix d'escompte;
- 5391 : Vente au détail de marchandises en général (sauf le marché aux puces);
- 5394 : Vente au détail ou location d'articles, d'accessoires de scène et de costumes;
- 56 : Vente au détail de vêtements et d'accessoires;
- 591 : Vente au détail de médicaments, d'articles de soins personnels et d'appareils divers;
- 593 : Vente au détail d'antiquités et de marchandises d'occasion;
- 594 : Vente au détail de livres, de papeterie, de tableaux et de cadres;
- **5965 : Vente au détail d'animaux de maison;**
- 597 : Vente au détail de bijouterie, de pièces de monnaie et de timbres (collection);
- 5991 : Vente au détail (fleuriste);

5993 : Vente au détail de produits de tabac, de journaux, de revues et de menus articles (tabagie);

- 5994 : Vente au détail de caméras et d'article de photographie;
- 5995 : Vente au détail de cadeaux, de souvenirs et de menus objets;
- 5996 : Vente au détail d'appareils d'optique;
- 5997 : Vente au détail d'appareils d'orthopédique;
- 5998 : Vente au détail d'articles en cuir;
- 5999 : Autres activités de vente au détail.

(Règlement numéro 685)

c) Services professionnels

- 651 : Service médical et de santé;
- 652 : Service juridique;
- 655 Service informatique;
- 656 : Service de soins paramédicaux;
- 657 : Service de soins thérapeutiques;
- 659 : Autres services professionnels.

d) Bureaux d'affaires

- 4711 : Centrale téléphonique;
- 600 : Immeubles à bureaux;
- 631 : Service de publicité;
- 632 : Bureau de crédit pour les commerces et les consommations et service de recouvrement;
- 633 : Service de copie, de publicité par la poste, de sténographie et de réponses téléphoniques;
- 6341 : Service de nettoyage de fenêtres;
- 6343 : Service pour l'entretien ménager;
- 635 : Service de nouvelles;
- 636 : Service de placement;

- 638 : Service de secrétariat, de traduction et de traitement de textes;
- 6391 : Service de recherche de développement et d'essais;
- 6392 : Service de consultation en administration et en affaires;
- 6393 : Service de protection et de détectives;
- 6399 : Autres services d'affaires;
- 6995 : Service de laboratoire autre que médical.

e) Services personnels

- 621 : Service de buanderie, de nettoyage à sec et de teinture;
- 622 : Service photographique (incluant les services commerciaux);
- 623 : Salon de beauté, de coiffure et autres salons;
- 624 : Service funéraire, crématoire, cimetière et mausolée;
- 625 : Service de réparation et de modification d'accessoires personnels et réparation de chaussures;
- 629 : Autres services personnels;
- 6395 : Service de finition de photographies;
- 6396 : Agence de voyages;
- 6398 : Service de location de films vidéo et de matériel audiovisuel;
- 683 : Formation spécialisée;

f) Services financiers

- 611 : Banque et activité bancaire;
- 612 : Service de crédit (sauf les banques);
- 613 : Maisons de courtiers et de négociants en valeurs mobilières et marchandes; bourses et activités connexes;
- 614 : Assurance, agent, courtier d'assurance et service;
- 615 : Immeubles et services connexes;
- 616 : Service de holding et d'investissement;

- 619 : Autres services immobiliers, financiers et d'assurances;
- 6614 : Service d'estimation de dommages aux immeubles (sinistre);

g) Vente, services de produits divers

- 5393 : Vente au détail d'ameublements et d'accessoires de bureau;
- 5396 : Vente au détail de systèmes d'alarme;
- 5397 : Vente au détail d'appareils téléphoniques;
- 5520 : Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires (note : sans service d'installation);
- 571 : Vente au détail de meubles, de mobiliers de maison et d'équipements;
- 572 : Vente au détail d'appareils ménagers et d'aspirateurs;
- 573 : Vente au détail de radios, de téléviseurs, de systèmes de son, d'instruments de musique et de disques et cassettes;
- 574 : Vente au détail d'équipements et d'accessoires d'informatique;
- 595 : Vente au détail d'articles de sport, d'accessoires de chasse et de pêche, de bicyclettes et de jouets;
- 642 : Service de réparation de mobiliers, d'équipements et d'articles domestiques;
- 6493 : Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie;
- 6495 : Service de réparation de bobines et de moteurs électriques;
- 6496 : Service de réparation et d'entretien de matériel informatique;
- 6497 : Service d'affûtage d'articles de maison;
- 6999 : Autres services divers;
- 8228 : Service de toilettage d'animaux.

h) Organismes privés, communautaires, gouvernementaux para-gouvernementaux et mandataires gouvernementaux

- 152 : Habitation (local ou maison) pour groupes organisés;

- 6532 : C.L.S.C.;
- 6533 : R.R.S.S.S.;
- 6339 : Autres centres de services sociaux;
- 6541 : Garderie pour enfants (prématernelle);
- 671 : Fonction exécutive, législative et judiciaire;
- 673 : Service postal;
- 679 : Autres services gouvernementaux;
- 683 : Formation spécialisée;
- 692 : Service de bien-être et de charité;
- 6991 : Association d'affaires;
- 6992 : Association de personnes exerçant une même profession ou une même activité;
- 6993 : Syndicat et organisation similaire;
- 6995 : Association civique, sociale et fraternelle.

i) Cliniques

- 6517 : Clinique médicale (service aux patients de l'extérieur);
- 6519 : Autres services médicaux et de santé;
- 6569 : Autres services para-médicaux;
- 8221 : Services vétérinaires;
- 8222 : Service d'hôpital pour les animaux;

j) Services de restauration et hôteliers

- 151 : Maison de chambres et pension;
- 153 : Résidence et maison d'étudiants;
- 160 : Hôtel résidentiel;
- 189 : Autres résidences provisoires (ex. : YMCA);
- 581 : Restaurant;

- 582 : Établissement où l'on sert à boire (boissons alcooliques) et activités diverses;

Note : sous réserve des usages exclus à l'article 5.2.1.2

- 583 : Hôtel, motel et maison de touristes;
- 589 : Autres activités d'hébergement et de vente au détail d'aliments et de boissons.

k) Centres commerciaux

- 5005 : Centre commercial de voisinages (2000 mètres carrés et moins).

5.2.1.2 LES USAGES EXCLUS

Sauf indication contraire à la grille des usages et normes, les usages suivants sont exclus de la présente classe d'usage:

a) Salles de jeux automatiques (service récréatif) (7395) ou d'amusement du type jeux électroniques, machines à boules comme usage principal;

b) Salles de billard comme usage principal (7396);

c) Salon de massage comme usage principal (6234);

d) Bars à spectacles de danseurs et danseuses érotiques et les activités érotiques de nature commerciale.

(Règlements 420 et 685)

5.2.2 USAGES MIXTES (COMMERCE ET HABITATION) (C_2)

Cette classe d'usage réunit les lieux d'affaires situés dans le même bâtiment qu'un usage habitation et qui respectent les exigences suivantes:

a) Les lieux d'affaires (commerces) de cette classe d'usage peuvent être situés soit au sous-sol ou au rez-de-chaussée d'un bâtiment d'au moins deux (2) étages, ou à ces deux (2) niveaux, réservant ainsi le ou les étages à l'usage habitation. **Par contre et nonobstant la phrase précédente, les usages des codes 6380, 6392, 6399, 652, 655, 656, 657 et 659 peuvent être situés à l'étage autre que le rez-de-chaussée**. Dans le cas d'un bâtiment d'un étage, un maximum de 50 % de la superficie du rez-de-chaussée peut être occupé par un lieu d'affaires (commerce).

(Règlement numéro 717)

5.2.2.1 LES USAGES PERMIS

Cette classe d'usage comprend, outre les usages « habitations » permis dans une zone et à moins d'indication contraire à la grille des usages et normes, les lieux d'affaires (commerces et services) de la classe d'usage c1.

5.2.3 COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER (C_3)

Cette classe d'usage réunit les lieux d'affaires qui respectent les exigences suivantes :

a) Toutes les opérations sont faites à l'intérieur d'un bâtiment et aucune marchandise n'est entreposée ou étalée à l'extérieur, sauf

pour les lieux de vente de véhicules automobiles neufs ou usagés, les vendeurs de piscines et de bateaux et les restaurants avec service à l'extérieur;

Constitue une nuisance, l'exercice d'un usage de la classe C_3 qui cause de la fumée (à l'exception des fumées émises par le système de chauffage et les fumoirs tel que définis au règlement concernant les fumoirs numéro 537), de la poussière, de l'odeur, de la chaleur, du gaz, de l'éclat de lumière, de la vibration, du bruit plus intense que **60 dB (A)** de 23 h à 7 h et **65 dB (A)** de 7 h à 23 h ce, aux limites du terrain.

(Règlement numéro 717)

5.2.3.1 LES USAGES PERMIS

Cette classe d'usage comprend, à moins d'indication contraire à la grille des usages et normes, les lieux d'affaires suivants respectant les exigences précédentes :

a) Services de restauration

- 581 : Restaurant;
- 582 : Établissement où l'on sert à boire (boissons alcooliques) et activités divers;

 Note : sous réserve des usages exclus à l'article 5.2.3.2
- 589 : Autres activités d'hébergement et de vente au détail d'aliments et de boissons.

b) Service d'hébergement et services connexes

- 151 : Maison de chambres et pension;
- 153 : Résidence et maison d'étudiants;

- 160 : Hôtel résidentiel;
- 189 : Autres résidences provisoires (ex. YMCA);
- 583 : Hôtel, motel et maison de touristes;
- **5899 : Autres activités dans le domaine de l'hébergement (avec un maximum de 5 chambres) et de la restauration (mets cuisinés provenant majoritairement de la production réalisée sur place);**

(Règlement numéro 717)

Note : Sous réserve des usages exclus à l'article 5.2.3.2.

c) Vente, services de produits divers

- 522 : Vente au détail d'équipements de plomberie, de chauffage, de ventilation, de climatisation et de foyer;
- 534 : Vente au détail machine distributrice;
- 537 : Vente au détail de piscines et leurs accessoires;
- **552** : Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires;
 Note : sans installation
- 5591 : Vente au détail d'embarcations et d'accessoires;
- 6341 : Service d'extermination et de désinfection;
- 6344 : Service paysager;
- 6394 : Service de location d'équipements;

(Règlement numéro 717)

d) Vente, location de véhicules légers domestiques

- 551 : Vente au détail de véhicules à moteur;
- 5594 : Vente au détail de motocyclettes, de motoneiges et de leurs accessoires;
- 6397 : Service de location d'automobiles et de camions;

Note : Camions d'un essieu maximum

e) Services hospitaliers

- 651 : Service médical et de santé;
- 656 : Service de soins paramédicaux;
- 657 : Service de soins thérapeutiques;
- 8221 : Service vétérinaire;
- 8222 : Service d'hôpital pour les animaux.

f) Récréation commerciale intensive

- 721 Assemblée de loisirs (cinéma, théâtre, etc.);
- 7222 : Centre sportif multidisciplinaire (couvert);
- 7392 : Golf miniature;
- 7413 : Terrain de tennis;
- 7415 : Patinage à roulettes;
- 7417 : Salle ou salon de quilles;
- 7425 : Gymnase et club athlétique
- 7432 : Piscine intérieure;
- 7452 : Club de curling.

g) Bureaux et services

- 600 : Immeubles à bureaux;
- 652 : Services juridiques;
- 6532 : C.L.S.C.;
- 6533 : R.R.S.S.S.;
- 6539 : Autres centres de services sociaux;
- 659 : Autres services professionnels;
- 671 : Fonction exécutive, législative et judiciaire;
- 673 : Service postal;

- 679 : Autres services gouvernementaux.

h) <u>Les commerces de grandes surfaces</u>

- 500 : Centre commercial;
- 5310 : Vente au détail, magasin à rayons;
- 5331 : Vente au détail, variété de marchandises à prix d'escomptes;
- 5360 : Vente au détail d'articles, d'accessoires, d'aménagement paysager et de jardin;
- 5399 : Autres ventes au détail de marchandises en général;
- 5596 : Vente au détail de tondeuses, de souffleuses et leurs accessoires.

5.2.3.2 LES USAGES EXCLUS

Sauf indication contraire à la grille des usages et normes, les usages suivants sont exclus de la présente classe d'usage :

a) Bars à spectacles de danseurs et danseuses érotiques et les activités érotiques de nature commerciale.

(Règlement numéro 685)

5.2.4 COMMERCE ARTÉRIEL LOURD (C_4)

Cette classe d'usage réunit les lieux d'affaires qui respectent les exigences suivantes :

a) En présence d'un bâtiment principal, le remisage des marchandises est permis dans les cours latérales et arrières à la condition qu'elles soient entourées d'une clôture opaque de façon à soustraire de la vue les marchandises ou objets entreposés ou remisés; en l'absence de bâtiment principal, le cas échéant,

l'entreposage est permis partout sur un terrain aux mêmes conditions;

Constitue une nuisance, l'exercice d'un usage de la classe C_4 qui cause de la fumée (à l'exception des fumées émises par le système de chauffage), de la poussière, de l'odeur, de la chaleur, du gaz, de l'éclat de lumière, de la vibration, du bruit plus intense que 70 dB (A) ce, aux limites du terrain.
(Règlement no 617)

5.2.4.1 LES USAGES PERMIS

Cette classe d'usage comprend, à moins d'indication contraire à la grille des usages et normes, les lieux d'affaires suivants, respectant les exigences précédentes;

a) Matériaux de construction

- 521 : Vente au détail de matériaux de construction et de bois;
- 5252 : Vente au détail d'équipements de ferme;
- 526 : Vente au détail de maisons et de chalets préfabriqués;
- 527 : Vente au détail de produits de béton;
- 66 : Service de construction.

b) Services spécialisés de réparation de véhicules

- 5593 : Vente au détail de pièces de véhicules automobiles et d'accessoires usagés;
- 641 : Services de réparation d'automobiles.
- **643 : Services de réparation de véhicules légers.**

c) Vente et location de véhicules

- 5592 : Vente au détail d'avions et d'accessoires;
- 5595 : Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulottes de tourisme;
- 5599 : Autres activités de vente au détail reliées aux automobiles, aux embarcations, aux avions et à leurs accessoires.

d) Grossiste

- 511 : Vente en gros d'automobiles, de pièces et d'accessoires;
- 512 : Vente en gros de médicaments, de produits chimiques et de produits connexes;
- 513 : Vente en gros de vêtements et de tissus;
- 5141 : Vente en gros pour l'épicerie en général;
- 5144 : Vente en gros de confiseries;
- 5145 : Vente en gros de produits de boulangerie et de pâtisserie;
- 5149 : Vente en gros d'autres produits reliés à l'épicerie;
- 516 : Vente en gros de matériel électrique et électronique;
- 517 : Vente en gros de quincaillerie, d'équipements de plomberie et de chauffage incluant les pièces;
- 518 : Vente en gros d'équipements et de pièces de machinerie;
- 519 : Autres activités de vente en gros.

e) Métiers spécialisés

- 5992 : Vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales;
- 634 : Services pour les bâtiments et les édifices;
- 649 : Autres services de réparation;
- 855 : Service professionnel minier.

f) Services horticoles

- 8192 : Spécialité de l'horticulture (serre, semence de légumes et de fleurs);
- 8291 : Service d'horticulture;
- 8321 : Pépinière sans centre de recherche.

g) Marché public

- 5332 : Vente au détail de marchandises d'occasion (marché aux puces);
- 5432 : Marché public;
- 581 : Restaurant.

h) Communication, transport et camionnage

- 42 : Transport par véhicule moteur;
- 47 : Communication, centre et réseau;
- 49 : Autres transports, communications et services publics;
- **502 : Entreposage pour usage commercial;**
- 637 : Entreposage et service d'entreposage;

(Règlement numéro 717)

i) Uniquement dans les zones I04-405 et I04-406

Les usages suivants sont autorisés uniquement sur les lots se trouvant dans l'affectation « Industrielle légère II » identifiée au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour :

- **5333 : Vente aux enchères ou encan d'œuvres d'art et de marchandises diverses**
- **5597 : Vente au détail de machinerie lourde**

En plus des autres normes et exigences applicables au présent règlement, l'usage 5333 - Vente aux enchères ou encan d'œuvres d'art et de marchandises diverses est autorisé à la condition suivante :

- **l'entreposage découlant de l'usage ne doit pas générer un empilement de la marchandise de plus de trois mètres (3 m) de hauteur.**

(Règlement numéro 1535)

5.2.4.2 LES USAGES EXCLUS

Sauf indication contraire à la grille des usages et normes, les usages suivants sont exclus de la présente classe d'usage :

a) Bars à spectacles de danseurs et danseuses érotiques et les activités érotiques de nature commerciale.

(Règlements 420 et 685)

5.2.5 SERVICES PÉTROLIERS (C_5)

Cette classe d'usage réunit les commerces et services qui respectent les exigences suivantes :

a) L'activité principale vise un service aux véhicules automobiles, sauf dans le cas du débit d'essence/dépanneur où ladite activité est accessoire;

b) Aucune marchandise ou véhicule n'est entreposé ou étalé à l'extérieur, sauf les véhicules en attente de service ou venant d'être servis;

c) Aucune réparation de véhicule n'est autorisée à l'extérieur du bâtiment;

Constitue une nuisance, l'exercice d'un usage de la classe C_5 qui cause de la fumée (à l'exception des fumées émises par le système de chauffage), de la poussière, de l'odeur, de la chaleur, du gaz, de l'éclat de lumière, de la vibration, du bruit plus intense que 70 dB (A) ce, aux limites du terrain;
(Règlement no 617)

5.2.5.1 LES USAGES PERMIS

Cette classe d'usage comprend, à moins d'indication contraire à la grille des usages et normes, les lieux d'affaires suivants respectant les exigences précédentes;

- 553 : Station-service;
- 598 : Vente au détail de combustible;

- 6412 : Service de lavage d'automobiles;
- 6414 : Centre de vérification techniques d'automobile et d'estimation.

5.3 LE GROUPE « INDUSTRIE » (I)

Le groupe « INDUSTRIE » réunit trois (3) classes d'usage.

5.3.1 INDUSTRIE LÉGÈRE (I_1)

Cette classe d'usage réunit les établissements industriels et les autres usages qui respectent les exigences suivantes :

a) L'entreposage ou le remisage extérieur de marchandises ou d'équipements est permis dans les cours arrières et latérales en présence d'un bâtiment, le cas échéant;

b) La vente de marchandise fabriquée sur place est permise à la condition qu'une aire accessible au public serve exclusivement à la vente au détail.

Constitue une nuisance, l'exercice d'un usage de la classe I_1 qui cause de la poussière, cendre de fumée, odeur, vapeur, gaz et vibration, ce, aux limites du terrain ou du bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage; (Règlements numéro 617 et 859)

Constitue également une nuisance, l'exercice d'un usage qui réalise l'émission de fumée, de quelque source que ce soit, dont l'intensité excède celle décrite comme numéro 1 de l'échelle Micro-Ringelmann inscrite à l'annexe « E » du présent règlement;

Constitue également une nuisance, l'exercice d'un usage qui émet une lumière éblouissante, directe ou réfléchie par le ciel au autrement émanant d'arcs électriques, de chalumeaux à acétylène, de phares électroniques ou autres procédés industriels de même nature qui est visible d'où que ce soit hors des limites du terrain;

Constitue également une nuisance, l'exercice d'un usage qui émet de la chaleur émanant d'un procédé industriel ressentie hors des limites du terrain;

5.3.1.1 LES USAGES PERMIS

Cette classe d'usage comprend, sauf indication contraire à la grille des usages et normes, les lieux d'affaires suivants respectant les exigences précédentes :

- 20 : Industrie d'aliments et de boissons;
- 21 : Industrie du tabac;
- 23 : Industrie du cuir et de produits connexes;
- 24 : Industrie textile;
- 26 : Industrie de l'habillement;
- 27 : Industrie du bois;
- 28 : Industrie du meuble et d'articles d'ameublement;
- 29 : Industrie du papier et de produits en papier;
- 30 : Imprimerie, édition et industries connexes;
- 31 : Industrie de première transformation de métaux;
- 32 : Industrie de produits métalliques;
- 33 : Industrie de machinerie;
- 34 : Industrie de matériel de transport;

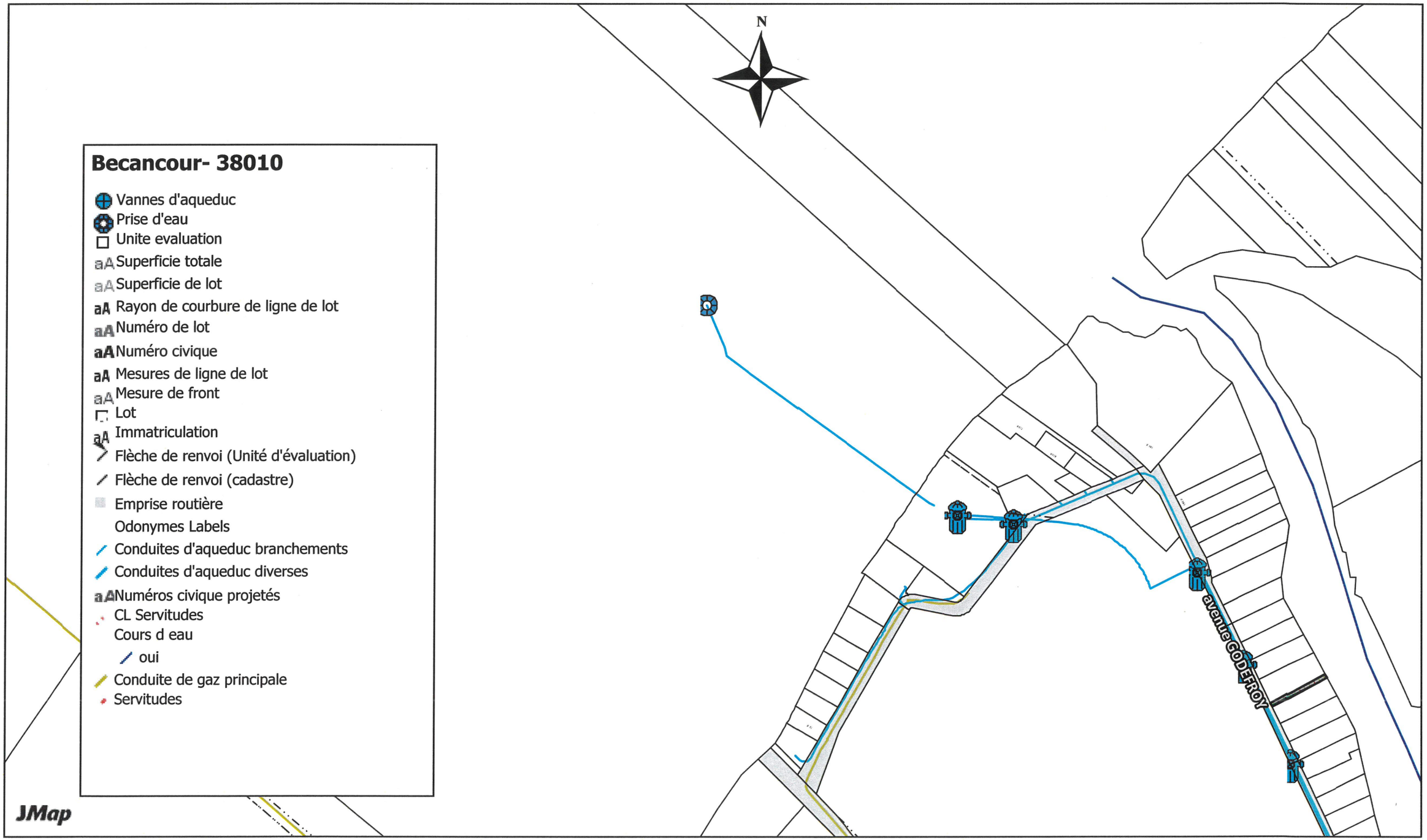
VILLE DE BÉCANCOUR — CÉDULE « B »

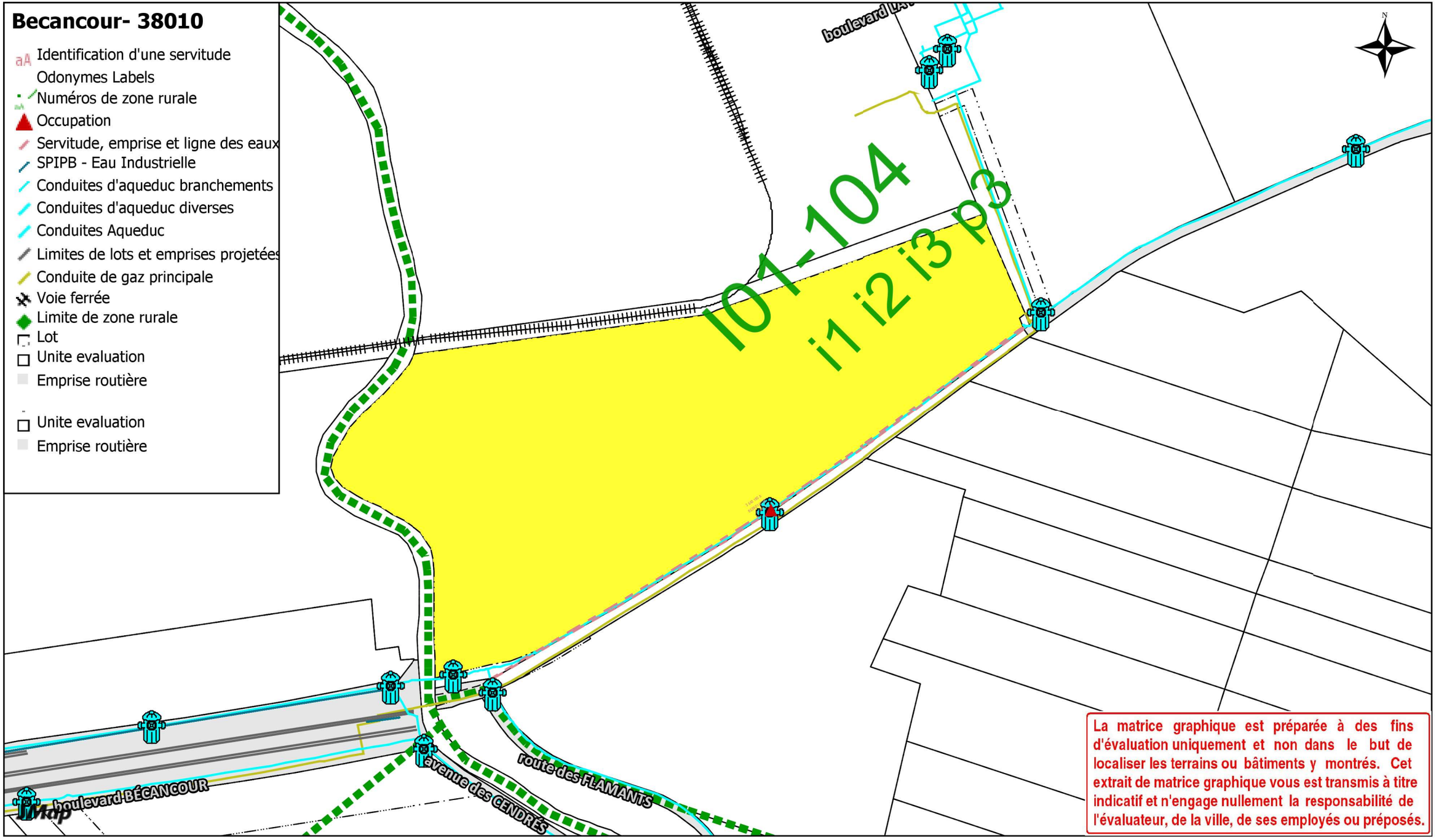
Grille des usages et normes — Feuillet nº 2

Groupe d'usage		I	I	I		A			A	A	A
Numéro de zone		01-104	01-104	01-104		01-105			01-106	01-106	01-106
CLASSE D'USAGES PERMIS											
Habitation	H										
unifamiliale	h1										
bi et trifamiliale	h2										
multifamiliale	h3										
maison mobile	h4										
Commerce	C										
détails et service	c1										
mixtes	c2										
artériel léger	c3										
artériel lourd	c4										
services pétroliers	c5										
Industrie	1										
légère	i1	●									
lourde	i2		●								
extraction	i3			●							
Communautaire	P										
institutionnel	p1										
récréationnel	p2										
utilité publique	p3			●							
conservation	p4										
Agricole	A										
agricole	a1					●			●		
Usage spécifiquement	exclus										
	Permis	Note 2	Notes 1,2 et 3	Note 2							
NORMES PERSCRITES											
Structure											
Isolée		●	●	●		●			●		
Jumelée											
Contigüe											
Terrain											
superficie (m^2)	min.										
profondeur (m)	min.										
frontage (m)	min.										
Marges											
avant (m)	min.	20	20			15			15		
avant (m)	max.										
latérale (m)	min.	5	5			2			2		
latérales totales (m)	min.	10	10			4			4		
arrière (m)	min.	5	5			5			5		
Bâtiment											
hauteur (étage)	min.	1	1			1			1		
hauteur (étage)	max.	8	8			2			2		
superficie d'implantation (m^2)	min.	200	200			60			60		
largeur (m)	min.					7			7		
Rapport											
logement / bâtiment	max.					1			1		
espace bâti/terrain	min.										
espace bâti/terrain	max.					0,30			0,30		
AMENDEMENTS											
Numéro du règlement		488	488	488		488			488	488	488
			1378								
		1465	1465	1465							
			1641								
DISPOSITIONS SPÉCIALES											

NOTE:

1. Les usages du paragraphe g) de l'article 5.3.2.1 du règlement de zonage sont spécifiquement permis.
2. Les usages du code 81 « Agriculture » sont permis uniquement sur le lot numéro 3 943 027 du cadastre du Québec.
3. Les piscicultures et ses activités de transformation associées, sans activité extérieure à l'exception de l'entreposage, sont autorisées uniquement à l'intérieur d'un bâtiment, et ce, dans l'affectation industrielle lourde (I-LO) définie au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour.


N
Becancour- 38010
Vannes d'aqueduc
Prise d'eau
Unite evaluation
Superficie totale
Superficie de lot
Rayon de courbure de ligne de lot
Numéro de lot
Numéro civique
Mesures de ligne de lot
Mesure de front
Lot
Immatriculation
Flèche de renvoi (Unité d'évaluation)
Flèche de renvoi (cadastre)
Emprise routière
Odonymes Labels
Conduites d'aqueduc branchements
Conduites d'aqueduc diverses
Numéros civique projetés
CL Servitudes
Cours d eau
oui
Conduite de gaz principale
Servitudes
avenue GODEFROY
JMap


Becancour- 38010
Identification d'une servitude
Odonymes Labels
Numéros de zone rurale
Occupation
Servitude, emprise et ligne des eaux
SPIPB - Eau Industrielle
Conduites d'aqueduc branchements
Conduites d'aqueduc diverses
Conduites Aqueduc
Limites de lots et emprises projetées
Conduite de gaz principale
Voie ferrée
Limite de zone rurale
Lot
Unite evaluation
Emprise routière
Unite evaluation
Emprise routière
101-104
i1 i2 i3 p3
boulevard BÉCANCOUR
avenue des CENDRÉS
route des FLAMANTS
La matrice graphique est préparée à des fins d'évaluation uniquement et non dans le but de localiser les terrains ou bâtiments y montrés. Cet extrait de matrice graphique vous est transmis à titre indicatif et n'engage nullement la responsabilité de l'évaluateur, de la ville, de ses employés ou préposés.

LISTE DES TERRAINS CONTAMINÉS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BÉCANCOUR
Article 31.68 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2)

Numéro de lot et cadastre	Adresse	Propriétaire	(1) Avis de restriction d'utilisation (art. 31.47 L.Q.E.) (2) Avis de contamination (art. 31.58 L.Q.E.) (3) Avis de décontamination (art. 31.59 L.Q.E)		
			Type de l'avis	Date de l'avis	Date et numéro de publication au registre foncier de la circonscription foncière de Nicolet
3 294 017 du cadastre du Québec	7000, boulevard Raoul-Duchesne	Norsk Hydro Canada inc.	(2)	28 janvier 2008	Avis publié le 7 février 2008 sous le numéro 14 961 402
4 453 333 du cadastre du Québec (autrefois connu et désigné comme étant une partie du lot 3 294 017)	7000, boulevard Raoul-Duchesne	Bécancour Magnesium Properties inc. (anciennement Norsk Hydro Canada inc.)	(3)	15 février 2010	Avis publié le 16 février 2010 sous le numéro 16 937 612
4 543 334 du cadastre du Québec (autrefois connu et désigné comme étant une partie du lot 3 294 017)	7000, boulevard Raoul-Duchesne	Bécancour Magnesium Properties inc. (anciennement Norsk Hydro Canada inc.)	(3)	15 février 2010	Avis publié le 16 février 2010 sous le numéro 16 937 611
3 294 064 du cadastre du Québec	5500, boulevard Bécancour	Alcoa Wolinbec Company (Entreprise : Aluminerie de Bécancour inc.)	(2)	24 mars 2010	Avis publié le 17 juin 2010 sous le numéro 17 294 292
3 294 064 du cadastre du Québec	5500, boulevard Bécancour	Alcoa Wolinbec Company (Entreprises : Aluminerie de Bécancour inc.)	(3)	21 mars 2013	Avis publié le 3 avril 2013 sous le numéro 19 835 060
3 294 064 du cadastre du Québec	5500, boulevard Bécancour	Alcoa Wolinbec Company	(3)	12 septembre 2014	Avis publié le 9 octobre 2014 sous le numéro 21 108 119

Numéro de lot et cadastre	Adresse	Propriétaire	(1) Avis de restriction d'utilisation (art. 31.47 L.Q.E.) (2) Avis de contamination (art. 31.58 L.Q.E.) (3) Avis de décontamination (art. 31.59 L.Q.E)		
			Type de l'avis	Date de l'avis	Date et numéro de publication au registre foncier de la circonscription foncière de Nicolet
3 294 064 du cadastre du Québec	5500, boulevard Bécancour	Compagnie Alcoa Wolinbec	(2)	1er novembre 2018	Avis publié le 6 novembre 2018 sous le numéro 24 243 947
3 294 064 du cadastre du Québec	5500, boulevard Bécancour	Compagnie Alcoa Wolinbec	(1)	7 octobre 2021	Avis publié le 8 octobre 2021 sous le numéro 26 725 068
5 173 973 du cadastre du Québec (autrefois connu et désigné comme étant une partie du lot 3 294 041)	6255, boulevard Raoul-Duchesne	Recyclage d'Aluminium Québec inc.	(2)	2 mai 2013	Avis publié le 6 mai 2013 sous le numéro 19 912 326
3 294 068 du cadastre du Québec	5555, rue Pierre-Thibault	Aluminerie de Bécancour inc.	(2)	1er novembre 2013	Avis publié le 13 novembre 2013 sous le numéro 20 393 279
3 294 051 du cadastre du Québec	6245, boulevard Raoul-Duchesne	Oriens Technologies inc.	(2)	25 juin 2014	Avis publié le 11 juillet 2014 sous le numéro 20 909 062
3 294 074 du cadastre du Québec	450, boulevard Alphonse-Deshaies	Les Placements Claude Bouvet inc.	(2)	16 janvier 2015	Avis publié le 27 février 2015 sous le numéro 21 374 783

Numéro de lot et cadastre	Adresse	Propriétaire	(1) Avis de restriction d'utilisation (art. 31.47 L.Q.E.) (2) Avis de contamination (art. 31.58 L.Q.E.) (3) Avis de décontamination (art. 31.59 L.Q.E)		
			Type de l'avis	Date de l'avis	Date et numéro de publication au registre foncier de la circonscription foncière de Nicolet
6 066 056 du cadastre du Québec	N/A	Société immobilière Paris et frères inc.	(2)	18 décembre 2017	Avis publié le 27 décembre 2017 sous le numéro 23 582 931
3 294 031	805, avenue Georges-E.-Ling	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	(2)	29 octobre 2021	Avis publié le 9 juin 2017 sous le numéro 23 146 072
6 066 056 du cadastre du Québec	N/A	Société immobilière Paris et frères inc.	(3)	12 décembre 2018	Avis publié le 17 janvier 2019 sous le numéro 24 372 676
3 538 205 du cadastre du Québec	1690, boulevard Bécancour	Garage Bouvette & Fils inc.	(2)	15 janvier 2018	Avis publié le 15 janvier 2018 sous le numéro 23 602 927
3 538 205 du cadastre du Québec	1690, boulevard Bécancour	Garage Bouvette & Fils inc.		22 mai 2018	Approbation d'un plan de réhabilitation
3 538 205 du cadastre du Québec	1690, boulevard Bécancour	Garage Bouvette & Fils inc.	(3)	21 février 2019	Avis publié le 25 février 2019 sous le numéro 24 437 127
6 569 508 du Cadastre du Québec	900, avenue Georges-E.-Ling	Écopro CAM Canada, S.E.C.	(2)	5 février 2024	Avis publié le 5 février 2024 sous le numéro 28 520 906

Thibault Poutier

De: Paul uilbaud <pguilbaud@ eridis.ca>
Envoyé: 8 juillet 2024 10:55
À: Nalini ascon
Objet: TR: résultats anal ses des sols de T
Pièces jointes: C40 171V1-R2024-01- 1_09- 8-56_R006.pdf

KERIDIS BioÉnergie

Paul GUILBAUD

Développeur de projets

543, boul. Sir Wilfrid-Laurier
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 4X7

C 438-861-9059
www.keridis.ca

De : élix urliman <fhurlimann@cgocable.ca>
Envoyé : lundi 8 uillet 2024 09:15
À : Paul uilbaud <pguilbaud@ eridis.ca>
Objet : d: résultats anal ses des sols de T

Salut. Voici l'analyse de sol reçu, sur notre terrain à Laprade.
Bonne journée.
Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

> Martin Pagé <Martin.Page@mineraux mart.com>
> 8 juillet 2024 à 06:17:47 HAR
> fhurlimann@cgocable.ca
> Louis-Alexandre Beaudoin <louis.alexandre.beaudoin@mineraux mart.com>, Dany Boudreau <dany.boudreau@stbinc.ca>, Martin-Pier Beaudoin <mp.beaudoin@mineraux mart.com>
>
> Bonjour M. Felix
>
> Voir en annexe les analyses des sols qui ont été excavés chez STB (Services Transformation Bécancour) pour être en parti déposés sur votre site.
> Si vous avez des questions, svp, n'hésitez pas à nous contacter.
>
> Merci encore une fois de votre aide.

SERVICES DE TRANSFORMATION BÉCANCOUR INC.

Martin Pagé B.Sc., Chimiste
Directeur Qualité et Environnement
Services de Transformation Bécancour Inc (STB)
201 Montcalm #213
St-Joseph-de-Sorel, Québec
J3R 1B9, Canada
fax:450-746-8866
cell. 450-780-2718
email: martin.page@minerauxmart.com
web: www.minerauxmart.com

Le contenu de ce message ainsi que du ou des fichiers qui y sont joints est strictement confidentiel et destiné exclusivement à son ou sa destinataire. Si vous n'êtes pas cette personne, nous attirons votre attention sur le fait qu'il est strictement interdit de copier, de faire suivre ou d'utiliser les informations contenues dans ce courriel. Si vous l'avez reçu par erreur, nous vous remercions de contacter immédiatement Martin Pagé (tél. 450-780-2718 ou à martin.page@minerauxmart.com). Le contenu de ce courriel est pour des fins de discussion seulement et qui nous n'engageons dans aucune manière et peut être sujet aux changements. La création des obligations légales auront lieux seulement si un accord est signé par des représentants autorisés des deux (2) compagnies ou par l'acceptation de notre bon d'achat de la part de votre compagnie.

-----Message d'origine-----
De : Louis-Alexandre Beaudoin <louis.alexandre.beaudoin@minerauxmart.com>
Envoyé : 5 juillet 2024 12:20
À : Martin Pagé <Martin.Page@minerauxmart.com>; Dany Boudreau <dany.boudreau@stbinc.ca>; Martin-Pier Beaudoin <mp.beaudoin@minerauxmart.com>
Objet : Contact dépôt terre Becancour

Felix Hurlimann
819-695-0549
Ferme Hurlimann inc
fhurlimann@cgocable.ca
Envoyé de mon iPhone

Votre # du projet: STB
Adresse du site: STB
Votre # Bordereau: E-240124

Attention: Martin Pagé

Minéraux Mart Inc.
201 Montcalm
Bureau 213
St-Joseph-de-Sorel, QC
CANADA J3R 1B9

Date du rapport: 2024/01/31
Rapport: R2916002
Version: 1 - Finale

CERTIFICAT D'ANALYSES

DE DOSSIER BUREAU VERITAS: C403171
Reçu: 2024/01/24, 12:10

Matrice: Sol
Nombre d'échantillons reçus: 4

Analyses	Quantité	Date de l' extraction	Date Analysé	Méthode de laboratoire	Méthode d'analyse
HP (C10-C50) dans les sols	4	2024/01/29	2024/01/29	STL SOP-00172	MA.400–HYD. 1.1 R3 m
Métaux extractibles totaux dans les sols	4	2024/01/30	2024/01/30	STL SOP-00062 STL SOP-00069	MA.200–Mét. 1.2 R7 m

Remarques:

Bureau Veritas est certifié ISO/IEC 17025 pour certains paramètres précis des portées d'accréditation. Sauf indication contraire, les méthodes d'analyses utilisées par Bureau Veritas s'inspirent des méthodes de référence d'organismes provinciaux, fédéraux et américains, tels que le CCME, l'EPA, l'APHA ou le ministère de l'environnement du Québec.

Toutes les analyses présentées ont été réalisées conformément aux procédures et aux pratiques relatives à la méthodologie, à l'assurance qualité et au contrôle de la qualité généralement appliqués par les employés de Bureau Veritas (sauf s'il en a été convenu autrement par écrit entre le client et Bureau Veritas). Toutes les données de laboratoire rencontrent les contrôles statistiques et respectent tous les critères de CQ et les critères de performance des méthodes, sauf s'il en a été signalé autrement. Tous les blancs de méthode sont rapportés, toutefois, les données des échantillons correspondants ne sont pas corrigées pour la valeur du blanc, sauf indication contraire. Le cas échéant, sauf indication contraire, l'incertitude de mesure n'a pas été prise en considération lors de la déclaration de la conformité à la norme de référence.

Les responsabilités de Bureau Veritas sont restreintes au coût réel de l'analyse, sauf s'il en a été convenu autrement par écrit. Il n'existe aucune autre garantie, explicite ou implicite. Le client a fait appel à Bureau Veritas pour l'analyse de ses échantillons conformément aux méthodes de référence mentionnées dans ce rapport. L'interprétation et l'utilisation des résultats sont sous l'entière responsabilité du client et ne font pas partie des services offerts par Bureau Veritas, sauf si convenu autrement par écrit. Bureau Veritas ne peut pas garantir l'exactitude des résultats qui dépendent des renseignements fournis par le client ou son représentant.

Les résultats des échantillons solides, sauf les biotes, sont rapportés en fonction de la masse sèche, sauf indication contraire. Les analyses organiques ne sont pas corrigées en fonction de la récupération, sauf pour les méthodes de dilution isotopique.
Les résultats s'appliquent seulement aux échantillons analysés. Si l'échantillonnage n'est pas effectué par Bureau Veritas, les résultats se rapportent aux échantillons fournis pour analyse.
Le présent rapport ne doit pas être reproduit, sinon dans son intégralité, sans le consentement écrit du laboratoire.
Lorsque la méthode de référence comprend un suffixe « m », cela signifie que la méthode d'analyse du laboratoire contient des modifications validées et appliquées afin d'améliorer la performance de la méthode de référence.
Notez: Les données brutes sont utilisées pour le calcul du RPD (% d'écart relatif). L'arrondissement des résultats finaux peut expliquer la variation apparente.

Note : Les paramètres inclus dans le présent certificat sont accrédités par le MELCC, à moins d'indication contraire.

Bureau Veritas Bureau Veritas 889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Votre # du projet: STB
Adresse du site: STB
Votre # Bordereau: E-240124

Attention: Martin Pagé

Minéraux Mart Inc.
201 Montcalm
Bureau 213
St-Joseph-de-Sorel, QC
CANADA J3R 1B9

Date du rapport: 2024/01/31
Rapport: R2916002
Version: 1 - Finale

CERTIFICAT D'ANALYSES

DE DOSSIER BUREAU VERITAS: C403171
Reçu: 2024/01/24, 12:10

clé de cryptage

AUTHORIZED REPORT
RAPPORT AUTORISÉ

Bureau Veritas
31 Jan 2024 09:40:10

Veuillez adresser toute question concernant ce certificat d' analyse à:
Lamia Boutaleb Joutei, Chargée de projets
Courriel: Lamia.BOUTALEB-JOUTEI@bureauveritas.com
Téléphone (514)448-9001 Ext:7066222

==========

Ce rapport a été produit et distribué en utilisant une procédure automatisée sécuritaire.
Bureau Veritas a mis en place des procédures qui protègent contre l'utilisation non autorisée de la signature électronique et emploie les «signataires» requis, conformément à l'ISO/CEI17025. Pour la validation spécifique à un groupe de services, veuillez vous référer à la page des Signatures de validation si elle est incluse, sinon disponible sur demande. Pour les noms de validation des analystes/superviseurs spécifiques à un service, veuillez vous référer à la section Résumé de l'analyse si elle est incluse, sinon disponible sur demande. Ce rapport est autorisé par Aglaia Yannakis, Directrice générale, responsable des opérations du laboratoire Environnementale - Québec.

Dossier Bureau Veritas: C403171
Date du rapport: 2024/01/31

Minéraux Mart Inc.
Votre # du projet: STB
Adresse du site: STB
Initiales du préleveur: MP

HYDROCARBURES PAR GCFID (SOL)

ID Bureau Veritas					MQ7272	MQ7273	MQ7274	MQ7275		
Date d'échantillonnage					2024/01/23	2024/01/23	2024/01/23	2024/01/23		
# Bordereau					E-240124	E-240124	E-240124	E-240124		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**TRANCHÉ#1 #1**	**TRANCHÉ#1 #2**	**TRANCHÉ#2 #3**	**TRANCHÉ#3 #4**	**LDR**	**Lot CQ**
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	25	20	16	19	N/A	N/A
HYDROCARBURES PÉTROLIERS										
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	mg/kg	**100**	700	3500	<100	**120**	<100	<100	100	2486489
Récupération des Surrogates (%)										
1-Chlorooctadécane	%	-	-	-	77	86	81	83	N/A	2486489

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité
N/A = Non Applicable

2024/01/31 09:38

Bureau Veritas Bureau Veritas 889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Dossier Bureau Veritas: C403171
Date du rapport: 2024/01/31

Minéraux Mart Inc.
Votre # du projet: STB
Adresse du site: STB
Initiales du préleveur: MP

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

ID Bureau Veritas					MQ7272	MQ7273	MQ7274	MQ7275		
Date d'échantillonnage					2024/01/23	2024/01/23	2024/01/23	2024/01/23		
# Bordereau					E-240124	E-240124	E-240124	E-240124		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**TRANCHÉ#1 #1**	**TRANCHÉ#1 #2**	**TRANCHÉ#2 #3**	**TRANCHÉ#3 #4**	**LDR**	**Lot CQ**
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	25	20	16	19	N/A	N/A
MÉTAUX										
Argent (Ag)	mg/kg	**2**	20	40	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	0.50	2486728
Arsenic (As)	mg/kg	**6**	30	50	<5.0	<5.0	5.7	5.7	5.0	2486728
Baryum (Ba)	mg/kg	**340**	500	2000	100	70	120	100	5.0	2486728
Cadmium (Cd)	mg/kg	**1.5**	5	20	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	0.50	2486728
Chrome (Cr)	mg/kg	**100**	250	800	24	61	25	44	2.0	2486728
Cobalt (Co)	mg/kg	**25**	50	300	10	8.9	14	16	2.0	2486728
Cuivre (Cu)	mg/kg	**50**	100	500	23	28	29	38	2.0	2486728
Etain (Sn)	mg/kg	**5**	50	300	<4.0	<4.0	<4.0	<4.0	4.0	2486728
Manganèse (Mn)	mg/kg	**1000**	1000	2200	380	300	780	420	2.0	2486728
Molybdène (Mo)	mg/kg	**2**	10	40	<1.0	1.2	<1.0	1.4	1.0	2486728
Nickel (Ni)	mg/kg	**50**	100	500	28	38	37	50	1.0	2486728
Plomb (Pb)	mg/kg	**50**	500	1000	10	8.6	13	13	5.0	2486728
Sélénium (Se)	mg/kg	**1**	3	10	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2486728
Zinc (Zn)	mg/kg	**140**	500	1500	56	51	74	83	10	2486728

LDR = Limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot contrôle qualité
N/A = Non Applicable

Bureau Veritas Bureau Veritas 889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Minéraux Mart Inc.
Votre # du projet: STB
Adresse du site: STB
Initiales du préleveur: MP

REMARQUES GÉNÉRALES

A,B,C: Les critères des sols proviennent de l'Annexe 2 du « Guide d'intervention-Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés. MELCC, mai 2021. » et intitulé « Grille des critères génériques pour les sols ».Les critères des sols sont ceux de la province géologique des Basses-Terres du Saint-Laurent.

Les critères A et B pour l'eau souterraine proviennent de l'annexe 7 intitulé « Grille des critères de qualité des eaux souterraines » du guide d'intervention mentionné plus haut. A=Eau de consommation; B=Résurgence dans l'eau de surface

Ces références ne sont rapportées qu'à titre indicatif et ne doivent être interprétées dans aucun autre contexte.

- = Ce composé ne fait pas partie de la réglementation.

Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse

Bureau Veritas Bureau Veritas 889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Dossier Bureau Veritas: C403171
Date du rapport: 2024/01/31

Minéraux Mart Inc.
Votre # du projet: STB
Adresse du site: STB
Initiales du préleveur: MP

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ

Lot AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	Réc	Unités
2486489	EJU	Blanc fortifié	1-Chlorooctadécane	2024/01/29		89	%
			Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	2024/01/29		71	%
2486489	EJU	Blanc de méthode	1-Chlorooctadécane	2024/01/29		83	%
			Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	2024/01/29	<100		mg/kg
2486728	CBO	Blanc fortifié	Argent (Ag)	2024/01/30		93	%
			Arsenic (As)	2024/01/30		98	%
			Baryum (Ba)	2024/01/30		100	%
			Cadmium (Cd)	2024/01/30		95	%
			Chrome (Cr)	2024/01/30		92	%
			Cobalt (Co)	2024/01/30		99	%
			Cuivre (Cu)	2024/01/30		96	%
			Etain (Sn)	2024/01/30		98	%
			Manganèse (Mn)	2024/01/30		90	%
			Molybdène (Mo)	2024/01/30		93	%
			Nickel (Ni)	2024/01/30		99	%
			Plomb (Pb)	2024/01/30		91	%
			Sélénium (Se)	2024/01/30		89	%
			Zinc (Zn)	2024/01/30		96	%
2486728	CBO	Blanc de méthode	Argent (Ag)	2024/01/30	<0.50		mg/kg
			Arsenic (As)	2024/01/30	<5.0		mg/kg
			Baryum (Ba)	2024/01/30	<5.0		mg/kg
			Cadmium (Cd)	2024/01/30	<0.50		mg/kg
			Chrome (Cr)	2024/01/30	<2.0		mg/kg
			Cobalt (Co)	2024/01/30	<2.0		mg/kg
			Cuivre (Cu)	2024/01/30	<2.0		mg/kg
			Etain (Sn)	2024/01/30	<4.0		mg/kg
			Manganèse (Mn)	2024/01/30	<2.0		mg/kg
			Molybdène (Mo)	2024/01/30	<1.0		mg/kg
			Nickel (Ni)	2024/01/30	<1.0		mg/kg
			Plomb (Pb)	2024/01/30	<5.0		mg/kg
			Sélénium (Se)	2024/01/30	<1.0		mg/kg
			Zinc (Zn)	2024/01/30	<10		mg/kg

Blanc fortifié: Un blanc, d'une matrice exempte de contaminants, auquel a été ajouté une quantité connue d'analyte provenant généralement d'une deuxième source. Utilisé pour évaluer la précision de la méthode.

Blanc de méthode: Une partie aliquote de matrice pure soumise au même processus analytique que les échantillons, du prétraitement au dosage. Sert à évaluer toutes contaminations du laboratoire.

Surrogate: Composé se comportant de façon similaire aux composés analysés et ajouté à l'échantillon avant l'analyse. Sert à évaluer la qualité de l'extraction.

Réc = Récupération

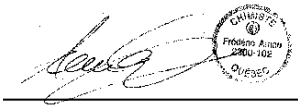
Bureau Veritas Bureau Veritas 889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Dossier Bureau Veritas: C403171
Date du rapport: 2024/01/31

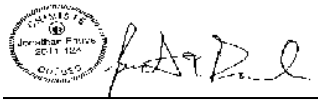
Minéraux Mart Inc.
Votre # du projet: STB
Adresse du site: STB
Initiales du préleveur: MP

PAGE DES SIGNATURES DE VALIDATION

Les résultats analytiques ainsi que les données de contrôle-qualité contenus dans ce rapport ont été vérifiés et validés par:



Frédéric Arnau, B.Sc., Chimiste, Montréal, Spécialiste Scientifique



Jonathan Fauvel, B.Sc., Chimiste, Montréal, Spécialiste Scientifique

Bureau Veritas a mis en place des procédures qui protègent contre l'utilisation non autorisée de la signature électronique et emploie les «signataires» requis, conformément à l'ISO/CEI17025. Pour la validation spécifique à un groupe de services, veuillez vous référer à la page des Signatures de validation si elle est incluse, sinon disponible sur demande. Pour les noms de validation des analystes/superviseurs spécifiques à un service, veuillez vous référer à la section Résumé de l'analyse si elle est incluse, sinon disponible sur demande. Ce rapport est autorisé par Aglaia Yannakis, Directrice générale, responsable des opérations du laboratoire Environnementale - Québec.

Bureau Veritas Bureau Veritas 889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, Québec, Canada H4T 1P5 Tel: (514) 448-9001 Fax: (514) 448-9199 Ligne sans frais : 1-877-462-9926

Maxxam Analytique

Bordereau de transmission d'échantillons

■ 889 Montée de Liesse, Ville St-Laurent (Québec) H4T 1P5 — Téléphone : (514) 448-9001 — Télécopieur : (514) 448-9199 — Ligne sans frais : 1-877-4MA-XXAM (462-9926)

☐ 2690 Avenue Dalton, Sainte-Foy (Québec) G1P 3S4 — Téléphone : (418) 658-5784 — Télécopieur : (418) 658-6594

☐ 737 boul. Barette, Chicoutimi (Québec) G7J 4C4 — Téléphone : (418) 543-3788 — Télécopieur : (418) 543-0551

www.maxxamanalytics.com

Page 1 de 1

E-240124

Info. Facturation	Info. Rapport (si différent de Facturation)
Compagnie : Mineraux Mart	Compagnie : Mineraux Mart
Adresse : 201 Montcalm #213	Adresse : 201 Montcalm #213
St-Joseph-de-Sorel, QC, J3R 1B9	St-Joseph-de-Sorel, QC, J3R 1B9
Attention de : Nicole Bouliane	Attention de : Martin Page
Téléphone : 450-746-1126 #229	Téléphone : 450-780-2718
Telecopieur : 450-746-8866	Telecopieur : 450-746-8866
Échantillonneur : Martin Page	Échantillonneur : Martin Page

No. de commande :

No. de cotation : B20624

Projet / Site : STB

No. de projet : STB

Je déclare par la présente comprendre et accepter les conditions et modalités de Maxxam telles que décrites au verso du présent formulaire.

Identification de l'échantillon (point de prélèvement)	Échantillon Sol	Type d'eau	Autre	Prélèvement (date / heure)	à filtrer	nombre de contenants	HP (C₁₀-C₅₀)	H & G ToL	H & G Min.	COV (EPA 624)	BTEX	HAM	Phénols (GC/MS)	Phénols (Colorz.)	HAP	BPC (Congénères) (GC-MS)	Métaux Lourds (Cd, Cr, Cu, Ni, Pb, Zn)	Métaux ICP politique - 13 élé.-sol**	16 élé. eau***	Mercure	Sélénium-sol	Autres	F	Cl	SO₄	NO₂	NO₃ + NO₂	NTK	NH₃	P-ToL	pH	Conductivité	MES	Soufre (S-Tot.)	Soufre (SH₂)	CN-Tot.	CN-Ox.	CN Libre	DBO₅	DCO	COT	Turbidité	RDS	RMD	CUM	ART. 10	ART. 11	Eau Potable : ORG.	INOR.	THM	COLIF (Fec.)	COLIF (Tot.)	BHAA	Explosif	EPA 8095	EPA 8330	Autre (spécifier) :	
tranché#1 #1	X			2024-01-23		1	✓											✓																																								
tranché#1 #2	X			2024-01-23		1	✓											✓																																								
tranché#2 #3	X			2024-01-23		1	✓											✓																																								
tranché#3 #4	X			2024-01-23		1	✓											✓																																								

C403171_COC

24-Jan-24 12:10
Lamia Boutaleb Joutei
C403171
EVR

LÉGENDE : ** Métaux 13 éléments (Ag, As, Ba, Cd, Co, Cr, Cu, Sn, Mn, Mo, Ni, Pb, Zn),
*** Métaux 16 éléments (Al, Sb, Ag, As, Ba, Cd, Cr, Co, Cu, Mn, Mo, Ni, Pb, Se, Na, Zn).

Types d'eau : S = Souterraine P = Potable DL = Déchet liquide
Sur = Surface E = Eau usée C = Captage

Normes/Réglement Applicables : _____ **(À remplir)**

Délais : ☐ 24h ☐ 48h ☐ 72h ■ Régulier ■ Date : 2024-02-09

A moins d'être clairement identifié, tout échantillon d'eau reçu chez Maxxam sera considéré comme non-potable et ne sera pas soumis aux exigences du règlement sur la qualité de l'eau potable.

Condition générale à la réception :

Chaîne de responsabilité

Déssaisi par : Martin Page	Date : 2024-01-23	Heure :	Reçu par :
Déssaisi par :	Date : 2024-01-24	Heure : 12:10	Reçu par : Sandy Lod

Nombre de glacières : 1 — Température de réception :

Remarques : Délai régulier, svp

1 ice yes Seal OK -1.0°C

Courriel

Transport des échantillons : ☐ Par client ☐ Personnel MAXXAM ■ Courrier (spécifier) : Messagerie YB

LCL | Génie, environnement & développement durable

ANNEXE 4

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



Photographie #1 : Vue sur le côté est du site.



Photographie #2 : Vue sur l'entrée sud du site.



Photographie #3 : Pile de sol au sud du site.



Photographie #4 : Section mise à nu au sud du site.



Photographie #5 : Section de tuyau en PEHD au sud du site.



Photographie #6 : Vue sur des résidus de tuyaux de béton et de PEHD.



Photographie #7 : Vue sur d'autres résidus de tuyaux de béton.



Photographie #8 : Vue sur des résidus de plastique et de tuyaux PEHD à l'ouest de la plus grande pile de sols.



Photographie #9 : Vue d'ensemble de la pile de sol à l'est du site.



Photographie #10 : Vue de l'intérieur de la pile de sol.



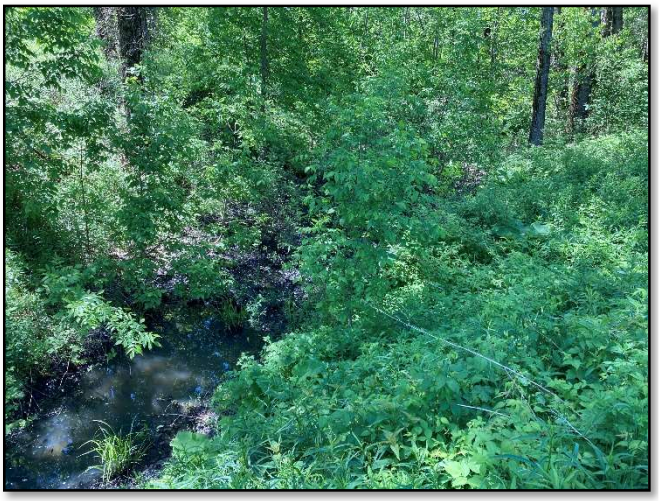
Photographie #11 : Présence de restes d'armature métallique.



Photographie #12 : Vue sur l'hétérogénéité des sols.



Photographie #13 : Vue vers la section boisée du site, vue vers l'ouest.



Photographie #14 : Zone humide au nord-est du site.



Photographie #15 : Vue sur la zone de champ agricole à l'ouest du site.



Photographie #16 : Vue sur la limite et boisé nord du site.



Photographie #17 : Vue sur la ligne de gaz naturel et d'aqueduc à l'est du site.



Photographie #18 : Vue au nord.de la propriété voisine.



Photographie #19 : Vue vers l'est de la propriété voisine.



Photographie #20 : Vue vers l'ouest de la propriété voisine.



Photographie #21 : Vue vers le sud de la propriété voisine.

LCL | Génie, environnement & développement durable

ANNEXE 5

AUTRES SUBSTANCES SUSCITANT UNE PRÉOCCUPATION ENVIRONNEMENTALE

BPC

Les BPC étaient très utilisés dans les appareils électriques tels que les condensateurs des fluorescents et les transformateurs. La loi fédérale sur les chlorobiphényles (SOR/91-152) interdit l'utilisation de BPC dans les équipements électriques installés après le 1er septembre 1977 et pour les transformateurs installés après le 1er juillet 1980. LCL estime que les risques de contamination potentielle concernant la présence de BPC dans les appareils électriques pour les bâtiments érigés après 1980 sont non significatifs.

Amiante

L'amiante se retrouve principalement dans des matériaux isolants recouvrant des systèmes de chauffage, des panneaux isolants, des revêtements extérieurs et dans certains matériaux ignifuges. D'autres matières, telles que des tuiles de plafonds et/ou de plancher, des isolants de type cartonné, des plâtres et ciments des murs et plafonds peuvent contenir de l'amiante. L'utilisation d'amiante comme isolant dans diverses constructions a été interrompue au milieu des années '70 et son utilisation dans les biens de consommation a été interdite en 1980. LCL estime que les risques de contamination potentielle concernant la présence d'amiante pour les bâtiments érigés après 1980 sont non significatifs.

MIUF

L'utilisation et la vente de MIUF comme isolant thermique ont commencé dans les années '70. L'isolant a été en majeure partie mis en place entre 1977 et son interdiction en 1980. La MIUF devient donc un produit interdit au Canada d'après la Loi sur les produits dangereux et la vente de cet isolant y est donc interdite. LCL estime que les risques de contamination potentielle concernant la présence de MIUF pour les bâtiments érigés après 1980 sont non significatifs.

SACO

Certains composés chimiques sont considérés comme des SACO parce qu'ils contribuent à l'amincissement de la couche d'ozone et ainsi au réchauffement de la planète. Le Protocole de Montréal, ratifié au Canada en 1988, prescrit des mesures de précaution pour réglementer

équitablement et éventuellement éliminer toutes les émissions mondiales de SACO. Les substances visées par le Protocole sont les halons, les chlorofluorocarbones et hydrochlorofluorocarbones (fréon), hydrobromofluorocarbure, méthyle chloroforme, tétrachlorure de carbone, bromure de méthyle et bromochlorométhane. L'utilisation d'une compagnie spécialisée pour effectuer l'entretien, la maintenance ou le démantèlement de ce type d'appareil, lorsque présent sur la propriété, est nécessaire.

Plomb

Jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le plomb était encore utilisé comme pigment dans la préparation de plusieurs peintures. En 1976, la réglementation fédérale limita à 0,5 % par unité de poids la teneur en plomb des peintures intérieures. Les concentrations limites des peintures extérieures furent fixées un peu plus haut. En 1992, les fabricants canadiens de peintures avaient volontairement renoncé à utiliser le plomb. La probabilité qu'un bâtiment contienne de la peinture à base de plomb dépend de l'année où il a été construit et peint. Il est probable que les bâtiments érigés avant 1960 contiennent de la peinture au plomb. Si le bâtiment a été construit après 1980, il n'y a toutefois pas lieu de s'inquiéter des concentrations de plomb contenues dans la peinture utilisée à l'intérieur, mais il peut en être autrement de la peinture utilisée à l'extérieur. Les bâtiments construits après 1992 ne présentent aucun risque pour la santé, car toutes les peintures destinées au grand public et fabriquées au Canada et aux États-Unis depuis cette année-là ne contiennent pratiquement plus de plomb. LCL estime que les risques de contamination potentielle concernant la présence de plomb dans la peinture utilisée pour les bâtiments érigés après 1992 sont non significatifs.

Radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre. Le radon peut s'infiltrer dans les bâtiments essentiellement par les fissures et autres voies d'entrée au niveau du sous-sol. Dans l'air intérieur des maisons, les teneurs en radon varient entre 30 et 100 Bq/m^3. Cependant, dans certains cas, les concentrations peuvent atteindre des niveaux très élevés (au-delà de 1 000

Bq/m^3), dépassant même la ligne directrice de Santé Canada de 200 Bq/m^3. La concentration moyenne de radon dans les sous-sols a été estimée autour de 35 Bq/m^3. Des investigations réalisées par la Direction de santé publique des Laurentides, de la Montérégie et de la Côte-Nord dans les régions d'Oka, de Saint-André d'Argenteuil, de Mont-Saint-Hilaire et de Baie-Johan-Beetz ont montré des concentrations supérieures à la ligne directrice de Santé Canada pour le radon. Prendre note que le mandat d'évaluation environnementale de site - Phase I de LCL n'inclut pas la réalisation d'un test de radon. Seule la réalisation d'un test peut confirmer ou infirmer la présence de radon.

Dites-nous où vous voulez aller.
On va trouver le bon chemin.